



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

ROOB
2025

PREMIÈRE PARTIE

A vibrant, tree-lined pedestrian and bicycle path. The path is paved and runs alongside a road with parked cars. The trees are lush green, with some showing autumnal colors. People are walking and riding bicycles along the path. The scene is bright and sunny.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE & BILAN BUDGÉTAIRE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE : VERS UNE AMÉLIORATION INCERTAINE

Au niveau mondial et européen, après plusieurs années de perturbations économiques liées à la crise sanitaire, puis à la crise inflationniste consécutive à la guerre en Ukraine, **une amélioration des indicateurs économiques semble s'amorcer**.

Jusqu'à présent, les taux d'intérêt élevés ont eu des impacts notables sur la croissance mondiale. L'accès au crédit, rendu plus difficile, a *de facto* freiné l'activité économique et la consommation des ménages. L'amorce de leur baisse devrait donc avoir des impacts positifs sur la **croissance du PIB, projetée à 1,3 % en 2025 en zone euro**. Les situations sont néanmoins très différentes selon les États. Si l'Allemagne a frôlé la récession, l'Italie et la France semblent présenter une croissance résiliente bien que modérée.

Pour autant, des difficultés considérables subsistent et les **tensions géopolitiques** existantes, notamment concernant la politique économique et commerciale américaine, constituent une source de risque pouvant ébranler à tout moment ce **retour fragile à des perspectives de croissance**. En ce qui concerne l'inflation, sa progression continue à converger vers les objectifs des banques centrales avec un net ralentissement des prix de l'énergie. Néanmoins dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé un tournant majeur dans sa politique monétaire avec une série de **baisse des taux directeurs** depuis juin 2024, tout en ramenant le taux de dépôt à 3,25 %.

Un contexte national incertain

Au niveau national, l'aggravation du déficit public est particulièrement inquiétante. Le déficit public devrait encore se creuser cette année pour atteindre **5,4% du PIB**, soit 154 milliards d'euros, positionnant **la France au 25^{ème} rang sur 27 au sein de l'Union européenne**, avec un encours de dette de 110,6% du PIB, alors que la moyenne européenne se situe à 81,7%. Compte tenu d'un contexte politique particulièrement instable et inédit, contribuant à la défiance des acteurs économiques, la trajectoire de réduction du déficit public, inscrite dans la loi de programmation 2023-2027, paraît difficile. Pour la respecter, la France doit désormais procéder à un ajustement budgétaire structurel massif de l'ordre de 20 Mds€ par an, dès 2025 et ce jusqu'en 2029.

La censure du gouvernement de Michel BARNIER a conduit à l'incapacité de présenter un Projet de loi de finances (PLF) dans les délais impartis par la Constitution, contribuant à l'incertitude générale. En l'absence de loi de finances, l'article 47 de la Constitution a conduit à la **promulgation d'une loi spéciale** le 18 décembre 2024. Celle-ci reconduit les mesures du projet de loi de finances 2024 pour les collectivités.

En ce qui concerne le coefficient de revalorisation des bases fiscales, il s'établit à 1,7 % contre 3,9 % en 2024. **Le niveau de contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques nationales**, prévu dans le premier projet de PLF pour 2025 au travers du fonds de redressement des comptes publics, **n'est pas connu avec certitude** à

ce stade. Cette contribution aurait un impact conséquent pour la Ville de Saint-Maur, puisque celle-ci serait **ponctionnée de 1 million d'euros** sur ses recettes fiscales.

À cette mesure exceptionnelle, s'ajoute la **hausse des taux de cotisations vieillesse** des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (**CNRACL**) actée par décret du 31 janvier 2025, ainsi qu'une réforme du **FCTVA**. Les équilibres budgétaires envisagés à ce stade sont par conséquent provisoires. **C'est dans ce contexte incertain que la Ville envisage l'adoption de son budget 2025** : elle s'astreint à une exigence de flexibilité, tout en établissant les priorités du service public municipal en investissement comme en fonctionnement.

UNE ÉQUATION SINGULIÈRE

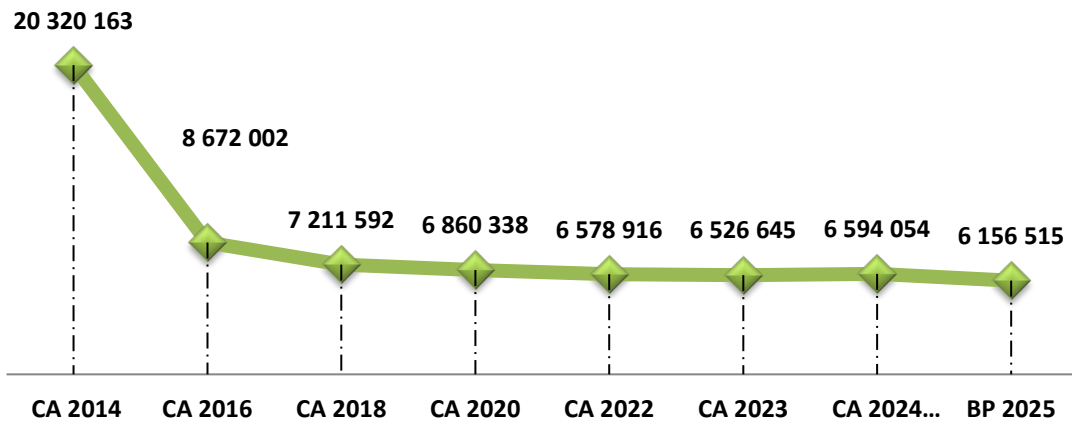
Chaque année, la collectivité veille à préserver et à faire prospérer les éléments qui contribuent à son identité et à la qualité du cadre de vie des habitants dans ses choix budgétaires.

- Saint-Maur-des-Fossés demeure **une des communes les plus étendues et arborées d'Ile de France**, avec 18 000 arbres d'alignement auxquels s'ajoutent ceux des Bords de Marne et des squares. L'espace public est particulièrement vaste, eu égard au niveau de population : 186 kilomètres de voirie et 6 000 points lumineux à entretenir. Avec une densité de population limitée à 6756 habitants/km², la Ville dispose de moins de moyens que les villes fortement densifiées avoisinantes, à l'instar de Vincennes avec 25 324 habts/km².
- La **protection du cadre de vie**, encore récemment reconnu comme le plus apaisé parmi les grandes villes d'Ile-de-France¹, naît de choix budgétaires importants : maîtrise d'un urbanisme à taille humaine, investissements en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique, qualité du bâti scolaire et du projet éducatif de territoire, attention portée au service public de la petite enfance, animations et culture à portée de marche, ou encore embellissement et végétalisation de l'espace public.
- La Ville dispose en outre de **nombreux équipements publics** : 25 écoles maternelles et primaires, des équipements culturels, dont un conservatoire à rayonnement régional, deux cinémas, deux théâtres, une médiathèque, ainsi qu'un maillage de « maisons » offrant des services publics de proximité (Maison des seniors, Maison des étudiants, Maison des arts et de la culture, Maison des familles et de la parentalité...). En 2025, une nouvelle Maison des associations viendra compléter ce maillage. Les équipements sportifs sont également nombreux avec 5 stades, 2 centres sportifs, deux piscines, un centre équestre et plusieurs gymnases. La diversité et la qualité des équipements publics offerts aux Saint-Mauriens représente un poids budgétaire conséquent pour leur entretien et modernisation.

¹ Première place du classement des 30 grandes villes les moins stressantes d'Ile-de-France établi par le Journal « Le Figaro », le 20 janvier 2025.

- Le **choix d'une fiscalité communale stable et modérée**, avec des taux d'imposition inchangés pour la 7^{ème} année consécutive, résulte des **efforts consentis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement** et **poursuivre le désendettement** de la collectivité, engagé depuis 2014. Ces efforts sont à mettre en perspective avec la **Dotations générale de fonctionnement (DGF)** accordée par l'État, en **baisse continue** sur la même période.

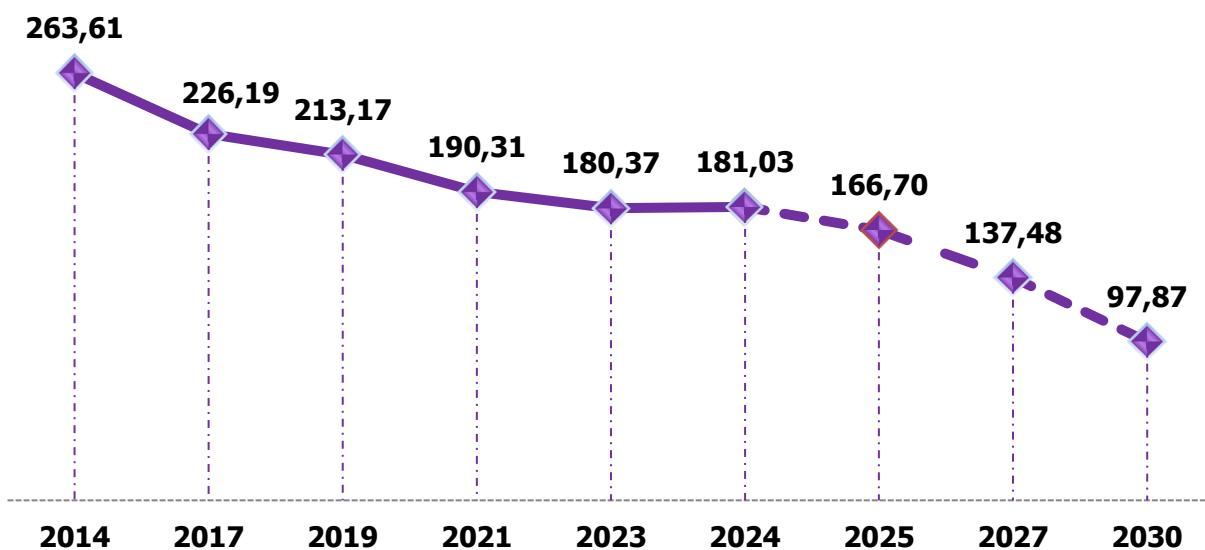
Evolution de la dotation générale de fonctionnement



Focus sur la dette :

La Ville a fait de son désendettement une priorité depuis 2014. Elle maintient un objectif de diminution de son encours de dette de 100 millions d'euros entre 2014 et 2026. Néanmoins, cet héritage pèse toujours fortement sur le budget de la Ville à hauteur de 25,5 millions d'euros par an, pour un capital restant dû de 180 890 223 €. La Ville applique sans discontinuer une règle d'or consistant à ne jamais emprunter au-delà de ce qu'elle rembourse chaque année. En dépit de taux d'intérêts attractifs, il y a quelques années, la Ville a toujours emprunté en fonction de ses besoins réels. A ce stade de la préparation budgétaire, il est envisagé une inscription de 14 millions d'euros d'emprunt.

Profil d'extinction de la dette déduction faite du fonds de soutien



- En 2025, la commune de Saint-Maur-des-Fossés restera contributrice nette au budget de l'État avec notamment **14,7 millions payés au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**. Les demandes de révision de ce mécanisme de péréquation qui ne trouve aucune justification actuelle étant restées sans réponses, la Ville envisage de contester l'arrêté de prélèvement.
- La Ville poursuit ses choix pour un urbanisme maîtrisé et à taille humaine. Elle demeure à ce titre fortement pénalisé par la « taxe SRU ». Cette **pénalité majorée a été portée à 400 % en 2024 dans l'arrêté de carence de l'État. Celui-ci considère en effet que les règles d'urbanisme de Saint-Maur sont trop protectrices des quartiers pavillonnaires, et que la Ville ne mobilise pas de zone réservée dédiée à la construction de logements sociaux**. Pour rappel, la Ville s'est vue confisquer sa compétence en matière d'instruction et de délivrance des permis de construire collectifs, tout en étant prélevée de 4,5 millions d'euros sur son budget 2024, montant calculé au regard des subventions pour surcharge foncière accordées par ailleurs aux bailleurs sociaux. Cette sanction demeure en dépit de la confiscation des moyens d'actions de la Ville, contrainte de bâtir son budget en inscrivant une taxe SRU de **5 700 000 €**, dans l'attente de la notification formelle de son montant par l'État.
- Chaque année, la Ville doit aussi faire face à un certain nombre de dépenses obligatoires parmi lesquelles le **contingent « incendie »**, contribuant au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), le **FCCT**, la réservation de berceaux en crèches, chiffre en hausse en 2025 avec un objectif des 1 000 places en crèches.



UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE À LAQUELLE LA VILLE DEMEURE FIDÈLE EN DÉPIT D'UN CONTEXTE INCERTAIN

Depuis 2014, en dépit des différents chocs qu'ont constitué les crises sanitaire et inflationniste et le désengagement continu de l'État, la Ville met résolument en œuvre sa stratégie financière.



Cette stratégie financière consiste chaque année à réaffirmer la volonté de la Ville de :

- maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre ;
- maintenir des taux de fiscalité à des niveaux raisonnables et inchangés pour la 7^{ème} année consécutive ;
- désendetter grâce à l'application constante de la règle d'or qui consiste à ne jamais emprunter plus que ce qui est remboursé chaque année.

Et poursuit les objectifs qui guident l'action municipale d'année en année :

Le maintien d'un investissement dynamique :

À raison de 24 millions d'euros par an d'investissement en moyenne, la Ville a, depuis 2014, rénové ses 25 écoles avec des réalisations d'envergure pour l'école Auguste Marin et, actuellement, les écoles du Parc Est.

Cette année également, le maillage d'équipements publics municipaux constitué de « maisons » destinées à tous les publics sera complété par une Maison des associations de 1 500 m² et d'un parking attenant. Ces investissements s'inscrivent par ailleurs dans une démarche environnementale et durable. La place de Molènes sera ainsi renaturée et la Ville poursuivra son plan de rénovation de la voirie et des trottoirs ainsi que son programme de désimperméabilisation de l'espace public.

La constante amélioration du service public municipal :

- une petite enfance protégée et une offre éducative de qualité ;
- un service public de proximité et de solidarité, qui évolue au rythme des besoins ;
- une offre culturelle variée et accessible au plus grand nombre ;
- une offre sportive complète ;
- une offre d'animation innovante ;
- un cadre de vie attentif aux défis environnementaux.

La protection d'un urbanisme maîtrisé et d'un cadre de vie apaisé et respectueux de l'environnement :

L'adoption du plan local d'urbanisme (PLU) en 2017 et, depuis décembre 2023, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) garantit à la Ville le respect d'un urbanisme à taille humaine face à une volonté de densification massive voulue par l'Etat pour l'ensemble des communes de petite couronne. En dépit de l'application aveugle de la loi dite SRU et du paiement d'une taxe confiscatoire calculée sur la base de 6,5 millions d'euros par an, Saint-Maur-des-Fossés veille à offrir un parcours résidentiel complet à ses habitants dans le respect des contraintes environnementales et notamment de l'exposition certaine au risque d'inondation.

Le PLUi pérennise :

- la limitation des immeubles à 4 étages et uniquement sur les grands axes ;
- la protection des quartiers pavillonnaires, garants de 50 % de pleine terre sur 85% du territoire ;
- le respect de la trame verte avec 18 000 arbres d'alignement répertoriés dans le PLU ;
- la sauvegarde de la trame bleue avec l'objectif que la ville concrétisera en 2025 avec la baignade en Marne ;
- la désimperméabilisation et la renaturation de l'espace public : 17 000 mètres carrés, désimperméabilisés en 2024 et le projet de la place de Molènes renaturée en 2025 ;
- l'intégration dans l'espace public d'un écoquartier innovant en termes de circulations douces : le Jardin des Facultés et son parc public d'un hectare qui permet une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, le jardin Simone Veil ;
- la transformation d'une déchetterie en un ensemble de logements et de plus de 2 600 M² d'espaces verts supplémentaires.

Ce budget est néanmoins contraint par un certain nombre d'éléments exogènes, lesquels varient chaque année.

Les constantes budgétaires.

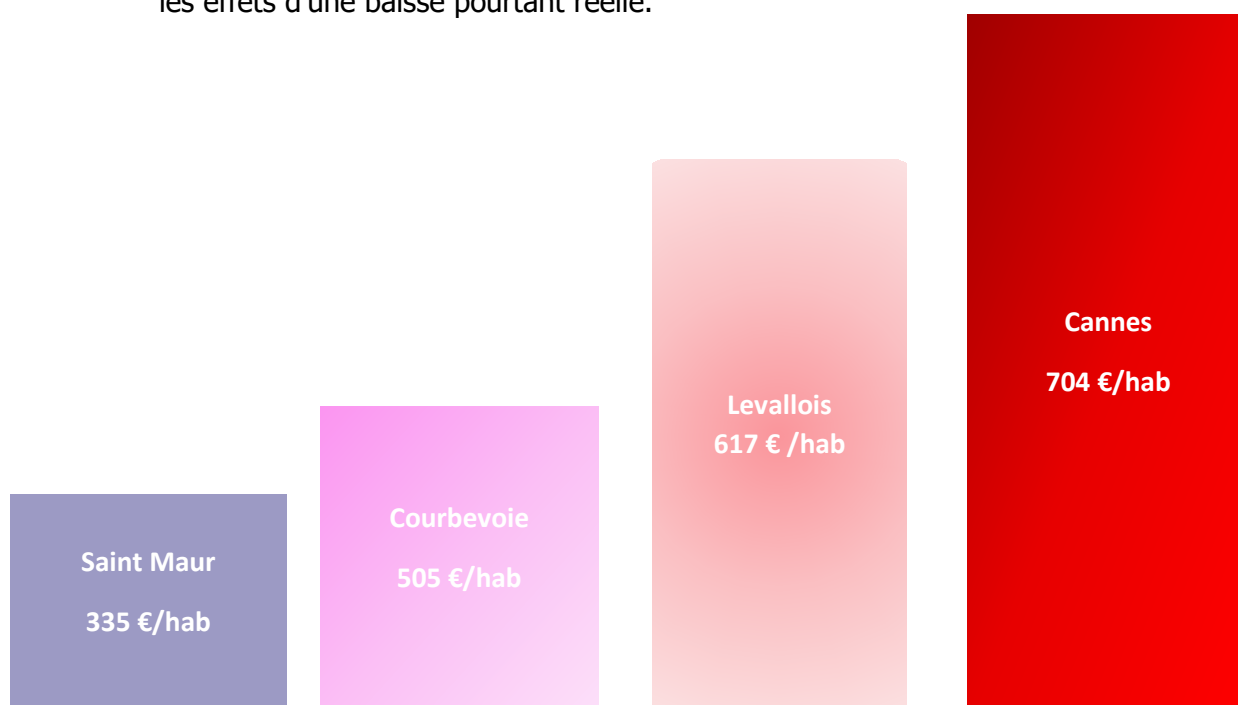
Avant de procéder à un quelconque choix budgétaire, **la municipalité doit, au 1^{er} janvier de chaque année, honorer les postes de dépenses suivants :**

- FNGIR : 14,7 millions d'euros
- FPIC : 1,75 million d'euros
- Le contingent « incendie » contribuant au financement de la BSPP : 2,2 millions d'euros, chiffre en hausse par rapport à 2024 (1,81M€)
- Le FCCT : 2,5 millions d'euros
- Les salaires des agents : 74,6 millions d'euros projetés en 2025
- Le remboursement annuel de la dette : 25,5 millions d'euros (dont 8,5 en intérêt et 17 en remboursement de capital)
- le fonctionnement des écoles, premier poste sectoriel de dépenses : 20,61 millions d'euros (dépenses ressources humaines comprises)
- Les berceaux en crèches : 2,042 millions, chiffre réévalué à la hausse avec la réservation de 35 berceaux supplémentaires dans le quartier du Vieux-Saint-Maur
- Les fluides destinés au bon fonctionnement des écoles, équipements sportifs, culturels et associatifs : 7,6 millions d'euros, chiffre en légère baisse compte tenu de la stabilisation des tarifs tout en sachant que la ville s'enrichira en 2025 de nouvelles structures. Ceci témoigne d'une maîtrise des fluides et d'une démarche environnementale accentuée dans la construction des nouvelles structures.

Ces engagements représentent près **de 90% du budget**. Ils permettent le fonctionnement de services publics essentiels, que la Ville veille à protéger.

Pour rappel, et depuis plusieurs années, l'élaboration du budget a été soumise à **des contraintes** exacerbées par les différentes crises traversées. Ces contraintes sont donc venues compliquer l'équation de base mais l'examen des graphiques ci-dessous permet de constater que la Ville s'emploie à maîtriser les deux postes essentiels que sont le budget ressources humaines et celui des charges à caractère général :

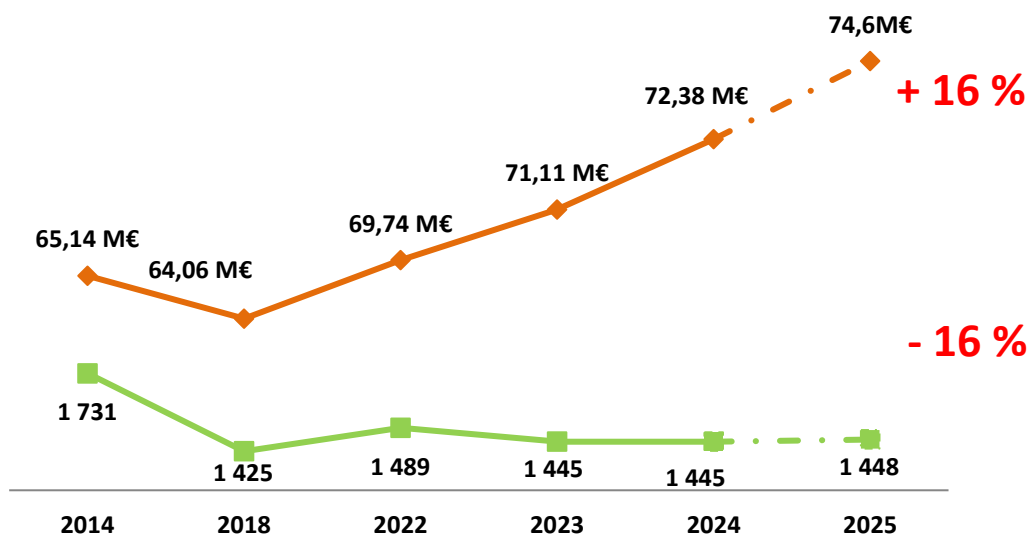
- **L'inflation** avait atteint un niveau record, impactant l'évolution des charges à caractère général et plus particulièrement des denrées alimentaires et des dépenses de fluides ; son recul nous permet de revoir quelques peu les budgets alloués. Cependant, l'ouverture de nouvelles structures en 2025 viennent atténuer les effets d'une baisse pourtant réelle.



*Charges à caractère général par habitant : ces données sont issues des comptes administratifs 2023 (source : bercy.colloc) disponibles à ce jour. La seule donnée actualisée à disposition concerne naturellement la ville elle-même. En dépit d'une augmentation des charges à caractère général **sous l'effet de l'inflation**, Saint-Maur n'en reste pas moins bien **en deçà du niveau des villes de même strate avec 335 € par habitant.***

- **En 2025, la hausse des dépenses de personnel** devrait se poursuivre eu égard aux mesures envisagées par l'État, aux embauches envisagées par la collectivité, ainsi qu'aux mesures nécessaires à l'attractivité de certains secteurs. Parmi les mesures envisagées, l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL projetée sur 4 exercices budgétaires, devrait impacter le budget à hauteur de 780 000 €. Il est à noter que ce taux s'exerce sur une base mouvante qui répond déjà à sa propre dynamique, le glissement vieillesse technicité, ce qui devrait en amplifier les effets chaque année.

Évolution croisée entre effectifs et dépenses de personnel



Comme le démontre ce graphique, la Ville s'est employée à maîtriser ses effectifs. En 10 ans, ils ont été réduits de 16 % alors que dans le même temps, le coût de chaque « équivalent temps plein » a augmenté de 16 % sous l'effet de revalorisations diverses correspondant soit à des mesures imposées par l'État, soit à la volonté de la Ville d'améliorer les conditions de ses agents. Ainsi, sur la période examinée cela représente une hausse de 10 millions d'euros sur le budget de la Ville pour une diminution de 283 agents dans les effectifs.

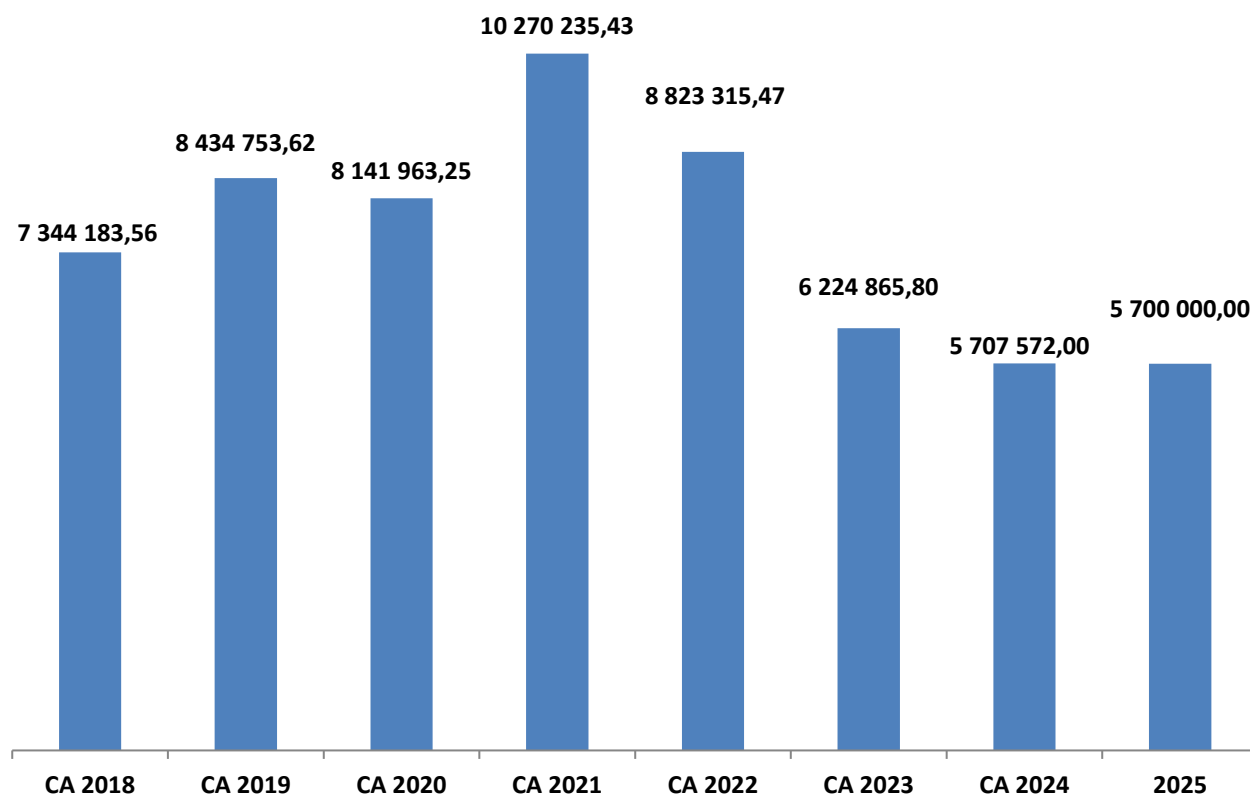
Pour rappel, en 2024, le budget RH a été impacté par une augmentation du SMIC et différentes augmentations indiciaires. En 2025, outre les différentes embauches planifiées et le glissement vieillesse technicité qui influe chaque année, ce budget devrait être impacté par :

- l'augmentation du taux de cotisation CNRACL ;
- l'augmentation du taux de cotisation URSSAF ;
- l'augmentation du taux de cotisation CNFPT ;
- l'augmentation de 1,6 % du plafond de la sécurité sociale, de nature à augmenter la base de calcul des charges sociales.

La Ville prévoit par ailleurs de mettre en place un nouveau régime indemnitaire pour la police municipale et pour les agents encadrants les activités périscolaires ainsi qu'un bonus « attractivité » pour le personnel de la petite enfance. **Pour toutes ces raisons, la Ville prévoit une inscription de 74,6 millions pour 2025.**

- **La chute des droits de mutation**, conséquence du ralentissement du marché immobilier s'est avérée encore plus sévère en 2024, par rapport aux prévisions budgétaires initiales. La Ville devra nécessairement se montrer prudente en 2025 quant à leur évaluation, en attendant la confirmation des baisses des taux bancaires annoncées. En 2025, la Ville prévoit une inscription de **5 700 000 €** contre 6 225 000 € en 2024.

Droits de mutation



-44,50% en 4 ans

BUDGET 2024 : UNE RÉALISATION CONFORME AUX PRÉVISIONS

Libellé	Montant
Résultat provisoire de l'exercice	8 678 315,90
Résultat antérieur reporté	4 324 035,90
Résultat provisoire à affecter	13 022 351,80
Solde provisoire d'exécution d'investissement	-1 400 709,64
Résultat antérieur reporté	-2 475 011,51
Solde provisoire d'exécution d'investissement	-3 875 721,15
Solde des restes à réaliser	-4 248 920,30
Affectation provisoire du résultat	13 022 351,80
Affectation provisoire en section d'investissement	8 124 641,45
Affectation provisoire en fonctionnement	4 877 710,35

	CA 2022	CA 2023	CA provisoire 2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	152 230351	159 759 474	159 637 137	158 177 323
Dépenses réelles de fonctionnement	132 806751	138 943 654	142 952145	148 317 122
Épargne de gestion	25 957 268	23 349 632	23 486 324	16 694 922
Epargne brute	16 755 147	14 565 154	14 668 633	8 110 201
Epargne nette	2 428 156	129 893	- 988 369	-8 854 221

UN DÉSENDETTEMENT AVERÉ

Un respect continu de la règle d'or

Depuis 10 ans, la Ville a fait de son désendettement la clé de voûte de sa doctrine budgétaire. Elle a veillé à se conformer à sa règle d'or, à savoir ne jamais emprunter plus que ce qu'elle rembourse y compris les années où les taux d'intérêt étaient très attractifs. Ainsi, fin 2024, l'encours de la dette est de 204 476 587,75 € soit 181 038 793,11 € déduction faite du fonds de soutien.

La Ville poursuit donc avec succès sa trajectoire de désendettement, garante d'une dette diminuée de plus de 100 millions € à l'horizon 2026. En 2025, la levée d'emprunt projetée serait de 14 millions d'euros en deçà du capital remboursé soit 17 millions. La retenue dont a fait preuve la Ville dans la levée d'emprunt a permis dès 2021 de passer sous la barre des 10 millions d'euros de remboursement d'intérêts qui pèsent sur la section de fonctionnement.

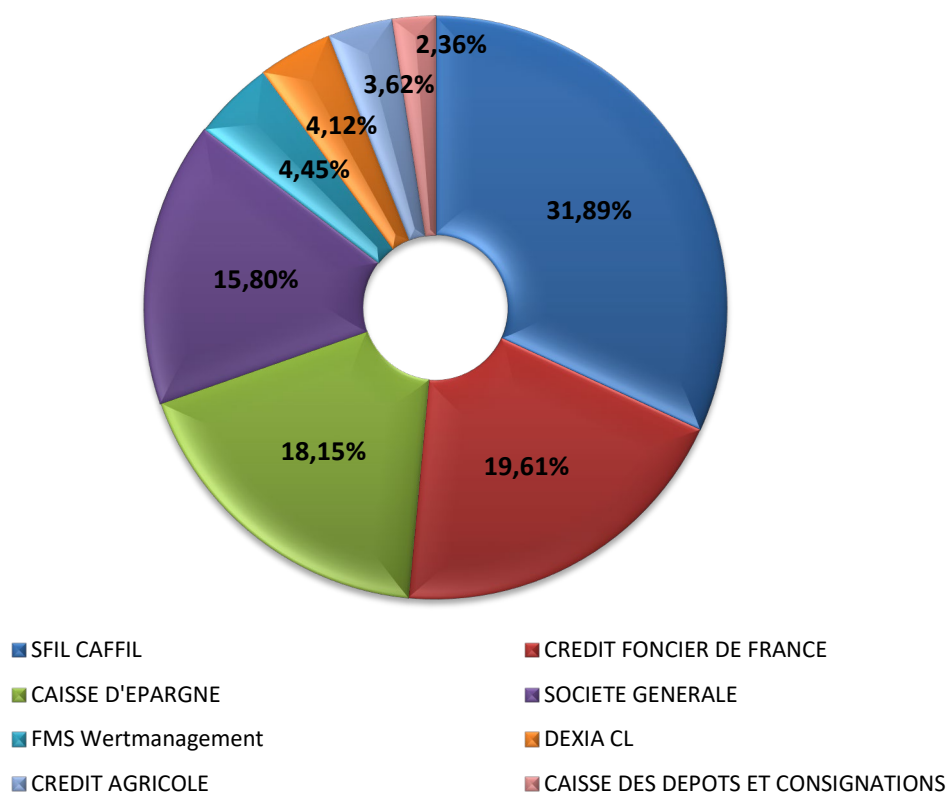
En 2025, la ville acquittera 8,5 millions d'euros d'intérêts. La capacité d'investissement est certes liée à la capacité d'endettement de la Ville mais également à la mise en œuvre des travaux liés au rythme des marchés publics et de la capacité de production des services et des entreprises. Avec un montant moyen de dépenses réelles d'investissement, compris entre 20 et 25 millions d'euros par an, la Ville parvient à concilier les objectifs d'un investissement dynamique et d'un désendettement avéré.



Structure de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la structure de la dette est la suivante (hors fonds de soutien) :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	64 939 558 €	31,89%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	39 932 714 €	19,61%
CAISSE D'EPARGNE	36 973 685 €	18,15%
SOCIETE GENERALE	32 170 483 €	15,80%
FMS Wertmanagement	9 061 558 €	4,45%
DEXIA CL	8 397 849 €	4,12%
CREDIT AGRICOLE	7 378 217 €	3,62%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 803 131 €	2,36%
Ensemble des prêteurs	203 657 196 €	100,00%



La trajectoire de désendettement peut se résumer de la manière suivante sans levée d'emprunt envisagée :

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2020	234 677 673,55	32 777 219,35	201 900 454,20
2021	220 730 847,49	30 420 105,02	190 310 742,47
2022	206 458 854,49	28 062 990,69	178 395 863,80
2023	206 078 591,65	25 705 876,36	180 372 715,29
2024	204 476 587,75	23 437 794,64	181 038 793,11
2025	187 768 417,35	21 058 423,10	166 709 994,25
2026	170 734 790,87	18 679 051,56	152 055 739,31
2027	153 782 371,26	16 299 680,02	137 482 691,24
2028	137 879 314,33	13 920 308,43	123 959 005,90
2029	122 769 636,16	11 805 933,15	110 963 703,01
2030	107 886 962,36	10 016 557,89	97 870 404,47
2031	93 152 267,44	8 227 182,72	84 925 084,72
2032	79 431 703,73	6 555 599,23	72 876 104,50
2033	66 979 972,62	4 884 015,74	62 095 956,88
2034	54 701 739,74	3 212 432,25	51 489 307,49
2035	43 274 992,47	1 540 848,98	41 734 143,49

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2036	32 795 308,96	322 149,83	32 473 159,13
2037	23 978 565,34	268 458,17	23 710 107,17
2038	18 096 580,55	214 766,51	17 881 814,04
2039	13 734 036,44	161 074,85	13 572 961,59
2040	11 512 644,46	107 383,19	11 405 261,27
2041	9 256 742,62	53 691,53	9 203 051,09
2042	6 964 592,46		
2043	4 953 913,16		
2044	3 798 122,43		
2045	2 884 331,08		
2046	2 082 027,50		
2047	1 440 936,02		
2048	960 766,30		
2049	641 212,53		
2050	481 952,52		
2051	315 980,47		
2052	142 939,11		
2053	0,00		

À ce stade, l’affichage d’une capacité de désendettement prévisionnel s’avère être un exercice hasardeux et très peu illustratif de la réalité. En effet, trop de paramètres rentre en ligne de compte dans l’exécution du budget. Ainsi, l’actualisation des données provisoires 2024 prouve que la Ville demeure dans la durée cible préconisée par les services de l’Etat (12 ans) et permet de conclure que la stratégie poursuivie s’avère concluante.

Pour rappel, la capacité de désendettement détermine le nombre d’années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation de la totalité de son épargne brute annuelle.

Capacité de désendettement 2025 déduction faite du fonds de soutien



DEUXIÈME PARTIE

An aerial photograph of a park. In the foreground, a large, dark green weeping tree stands in a pond, its branches hanging over the water. The pond is surrounded by a dark metal fence. In the background, there are more trees and a residential area with houses and buildings. The sky is overcast.

**ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2025:
DES CHOIX PÉRÉNNISÉS
POUR SAINT-MAUR**

BUDGET 2025 : L'ESSENTIEL

Chaque année, à travers l'adoption de son budget, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés traduit sa vision d'une ville apaisée, offrant des services publics municipaux dynamiques et de qualité. Les objectifs poursuivis et mis en œuvre chaque année sont les suivants :

- le maintien d'un investissement soutenu et répondant à l'évolution des besoins de ses habitants ;
- un service public municipal de qualité ;
- la maîtrise d'un urbanisme à taille humaine, pour un cadre de vie qui demeure apaisé et en adéquation avec les enjeux environnementaux.

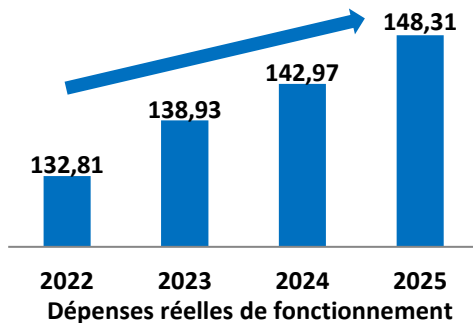
En dépit des contraintes imposées et du désengagement avéré de l'Etat, la Ville a fait preuve de résilience ces dernières années en parvenant malgré tout à progresser dans le niveau de services rendus à sa population sans avoir eu recours au levier fiscal.

Ainsi, en 2025, elle envisage pour la 7^{ème} année consécutive d'adopter la même attitude : maîtriser ses dépenses tout en maintenant des taux d'imposition inchangés.

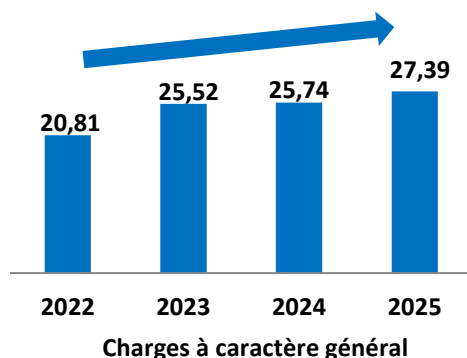
Le budget 2025 sera donc l'occasion de faire preuve une nouvelle fois de constance dans la poursuite de l'ensemble des choix qui ont contribué depuis 2014 à forger une identité propre à Saint-Maur, laquelle est d'ailleurs, saluée dans la presse.

SYNTHÈSE DE LA STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

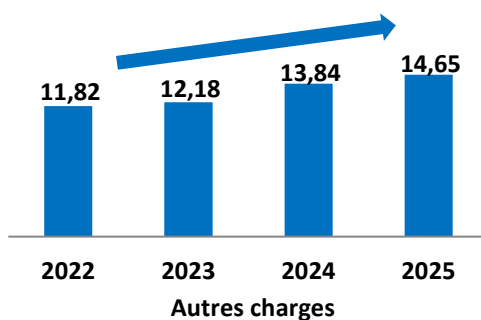
Les dépenses réelles de fonctionnement



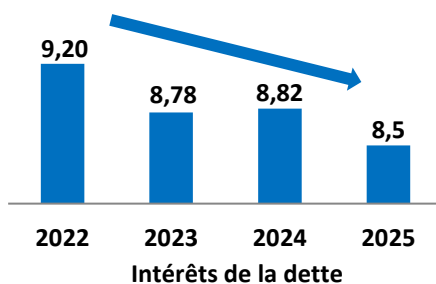
Dont



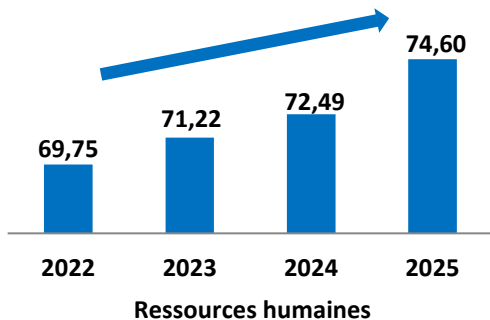
Une légère augmentation des charges à caractère général est prévue en 2025 afin d'anticiper l'intégration de nouvelles structures dans le périmètre municipal.



Depuis le passage en M57, ce poste (subventions, FCCT, contingents incendie...) regroupe davantage de dépenses que l'année dernière (65 et 67. Un poste qui augmente également volontairement, consécutivement à la réservation de 35 berceaux supplémentaires.

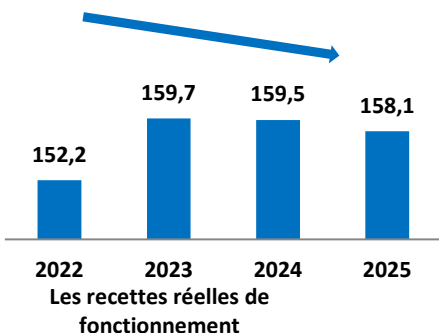


Conséquence du désendettement, la charge des intérêts de la dette continue à baisser ce qui soulage la section de fonctionnement et **vient conforter l'opportunité de la stratégie menée par la Ville.**

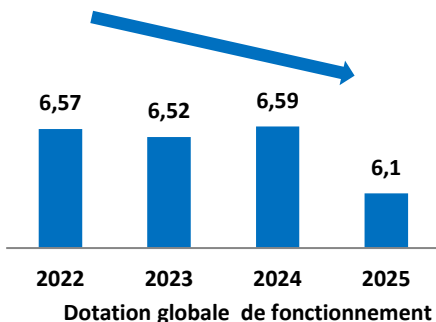


L'augmentation constatée correspond à la conjugaison des mesures imposées par l'Etat et par l'implication que la ville met à améliorer les conditions de travail de ses agents. Il est à noter que, depuis 2022, la ville est passée de 1 489 à 1 448 agents.

Les recettes réelles de fonctionnement

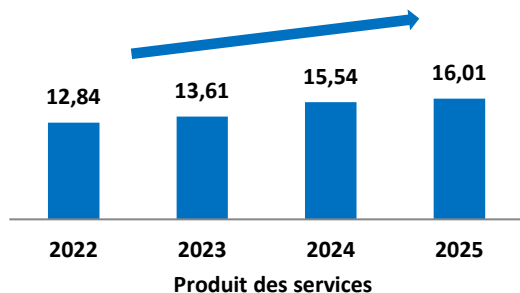


Dont :



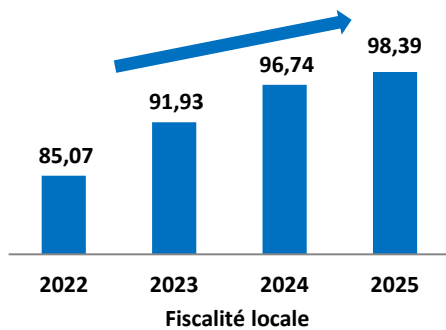
À Saint-Maur-des-Fossés, le montant de la DGF continue à diminuer, confirmant ainsi le désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.

Le fait pour la Ville de maintenir ses taux d'imposition inchangés influe directement sur le montant accordé, l'Etat considérant que le potentiel fiscal des habitants n'est pas mobilisé suffisamment.



La Ville veille à pérenniser cette recette en maintenant un niveau de service public exigeant ce qui le rend très attractif.

La progression du produit des services démontre une fréquentation accrue d'année en année.



Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour la 7^{ème} année consécutive.

La dynamique observée au niveau des recettes fiscales résulte comme chaque année de la revalorisation des bases locatives décidée par le Parlement en fonction du niveau de l'inflation, soit 1,7 % pour 2025.

Depuis plusieurs exercices budgétaires, la Ville s'est employée à maîtriser l'évolution de ses dépenses et a tout fait pour maintenir le niveau de ses recettes.

Le désengagement de l'État s'est confirmé d'année en année, et l'état des finances nationales n'augure aucune amélioration de cette situation. Les collectivités doivent au contraire se préparer à être contributrices à l'effort de redressement des finances publiques, tout en demeurant flexibles dans le laps de temps qui les sépare de l'adoption de leur budget 2025.

Dans ce contexte inédit, la Ville ne peut que rappeler la difficulté que représente l'élaboration d'un budget.

LA POURSUITE D'UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE EN 2025

	2025	2026	2027
Une ville plus sûre	4 043 200	6 550 000	4 400 000
Modernisation du système vidéoprotection	461 200	200 000	300 000
Nouvel hôtel de Police municipale	50 000	2 500 000	
Politique cyclable, dont mise en sécurité des carrefours	437 000	450 000	500 000
Tranche de voirie/réhabilitation chaussées et trottoirs	2 995 000	3 000 000	3 300 000
Promenade du quai de Bonneuil		400 000	300 000
Réfection du ponton quai du parc	100 000		

Une ville pour toutes les générations	6 250 000	3 600 000	1 800 000
Agrandissement et rénovation énergétique des écoles Parc Est	5 000 000	600 000	
Ecoles diverses : travaux de réhabilitation, amélioration de la performance, cours	750 000	1 000 000	1 000 000
Travaux dans les structures de la Petite Enfance (dont crèche Diderot) : poursuite des travaux de réhabilitation	500 000	2 000 000	800 000

Une ville plus durable	1 880 000	3 825 000	5 990 000
Projet de renaturation de la ville (reconquête des friches, aménagements paysagers...)	120 000	200 000	250 000
Renouvellement du parc automobile par des véhicules plus respectueux de l'environnement	320 000	350 000	350 000
Modernisation de l'éclairage public	1 055 000	1 570 000	1 800 000
Remplacement des menuiseries extérieures et des vélux, travaux de toiture de l'Hôtel de Ville, ravalement de façade, purge	50 000	700 000	1 000 000
Piscine Caneton : études, réfection ponctuelle et tranche de travaux	40 000	300 000	1 000 000
Éclairage des stades : passage en Led	-	200 000	300 000
CSB : programme de rénovation du centre	50 000	250 000	1 100 000
Implantation de toilettes publiques	50 000		
Implantation de mobilier urbain	25 000	15 000	10 000
Mise en place de corbeilles de tri sélectif	20 000	40 000	30 000
Plantations d'arbres	150 000	200 000	150 000

	2025	2026	2027
Une Ville plus dynamique	7 133 070	5 402 000	11 050 000
Rénovation du stade des Corneilles	500 000		
Aménagement Parc de l'Abbaye		50 000	1 000 000
Aménagement du square Gambetta		350 000	
Aménagement place Kennedy	50 000	380 000	
Voie piétonne Baratte Cholet	2 405 520		
Voie piétonne Saint Hilaire	20 000	1 350 000	
Voie piétonne Charles de Gaulle		52 000	1 900 000
Maison des associations	2 666 650		
Salle verte : travaux de réhabilitation et d'extension	50 000	750 000	750 000
Réhabilitation du gymnase d'Arsonval		50 000	1 200 000
Aménagement de la Place des Marronniers	50 000	1 500 000	
Rénovation de la Place de Molènes	1 390 900		
Rénovation des équipements culturels dont la Villa Médicis		100 000	1 700 000
Conservatoire : études et tranches de travaux		200 000	3 500 000
Rénovation des églises du patrimoine municipal		500 000	1 000 000
Ponton flottant pieux d'amarrage définitif		120 000	

Une Ville pionnière	220 000	4 200 000	500 000
Travaux d'aménagement site ancienne usine de l'eau : démolition bassins, aménagements paysagers et espaces de vie multi-évènementiels, FABLAB, café...	70 000	3 000 000	500 000
Mise en œuvre de la baignade en Marne	150 000	1 200 000	

Des services plus performants	3 002 640	2 150 000	2 100 000
Informatique/matériel	1 238 800	950 000	600 000
Guichet unique services à la population		100 000	400 000
Aménagement de Bellechasse Barbès	105 000		
Renouvellement matériels	1 658 840	1 100 000	1 100 000

Total	22 528 910	25 727 000	25 840 000
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

Synthèse des recettes et des dépenses d'investissement projetées pour l'exercice 2025

Recettes	Projet de BP 2025	Dépenses	Projet de BP 2025
Recettes	20 239 047	Remboursement du capital de la dette	17 000 000
Emprunts	14 000 000	Travaux et équipements	28 161 237
Autofinancement	14 737 911	Résultat d'investissement reporté	3 875 721
Total	49 036 958		49 036 958

2025 : DES CHOIX RÉAFFIRMÉS POUR SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Fidèle à son histoire et à son identité, la Ville est soucieuse d'offrir à l'ensemble de ses habitants des services publics de qualité s'adaptant aux besoins de toutes les générations, avec une attention particulière aux plus fragiles d'entre eux.

Le budget 2025 permettra à la ville de réaffirmer les choix qui font d'elle une ville :

- Sûre et apaisée ;
- Respectueuse de son environnement et attentive aux défis environnementaux ;
- Où il fait bon grandir ;
- Solidaire et attentive ;
- Dans laquelle la culture, le sport et les animations sont variées et accessibles au plus grand nombre.



Le choix d'une ville sûre et apaisée

L'adoption du PLU en 2017 et du PLUi en 2023 ont permis à la Ville de confirmer le cadre réglementaire nécessaire pour **une ville apaisée, à l'urbanisme maîtrisé et à taille humaine.**

50 % d'espaces verts de pleine terre sont ainsi protégés sur 85% du territoire de la commune. Celle-ci a par ailleurs entamé une importante campagne de désimperméabilisation des sols (17 000 mètres carrés en 2024).

En 2025, cet objectif perdurera, tout comme celui de la **protection des trames verte et bleue.** Aux 18 000 arbres d'alignement protégés par le PLU s'ajouteront les arbres plantés sur de nouveaux espaces, tels que la Place de Molènes. Le verger réalisé dans le quartier de Saint-Maur Créteil illustre également cette volonté d'aller plus loin dans la renaturation de la ville. En ce qui concerne la trame bleue, l'année 2025 sera celle de la concrétisation du projet de la baignade en Marne qui marquera l'aboutissement d'un long travail pour la protection de la rivière et la maîtrise des réseaux d'assainissement séparatifs.



Parce qu'une ville apaisée est nécessairement une ville sûre, la commune réaffirme aussi sa volonté de pérenniser les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité au quotidien de ses habitants :

- ✓ **un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CSLPD)**, animé par le Maire, met en œuvre la **stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance** adoptée par le Conseil municipal le 31 mars 2023.
- ✓ une police municipale armée joignable 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- ✓ un dispositif de vidéo-protection de plus de 170 caméras, couvrant l'ensemble du territoire, relié à un centre de supervision urbain complété par des caméras mobiles et des caméras de dernière génération aux entrées de ville permettant de lutter contre la délinquance itinérante ;
- ✓ un service d'îlotiers de proximité, Saint-Maur Proximité, qui patrouille sur le territoire.
- ✓ une réserve communale citoyenne qui a atteint cette année l'objectif fixé de 80 membres ;



Zoom sur l'arrêté de carence : une disposition inique, qui pèse lourdement sur le budget municipal

Depuis décembre 2023, les services de l'Etat reconduisent un arrêté de carence qui a porté de 300 à 400 % le taux de majoration du prélèvement annuel que la Ville doit acquitter au titre de la loi SRU. Cette taxe SRU vient grever les finances communales, alors même que l'État dispose désormais des leviers fondamentaux d'urbanisme : droit de préemption, instruction et délivrance des permis de construire collectifs, et qu'il produit moins de logements sociaux que lorsque la Ville disposait de ses prérogatives.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés reste donc sanctionnée pour son refus d'une densification massive et de la désignation de quartiers réservés pour le logement social.

La taxe SRU, tout comme les différentes subventions d'équipement versées par la Ville aux bailleurs sociaux, pèsent chaque année très lourdement sur le budget de la Ville.

Le choix de pouvoir bien grandir à Saint Maur

Petite-enfance, enfance, jeunesse : la Ville veille à permettre à chaque génération de s'épanouir et d'apprendre dans les meilleures conditions.

Des investissements importants en faveur de la réussite éducative



En 2025, la Ville achèvera avec la rénovation des écoles maternelle et élémentaire Parc Est un cycle de rénovation globale des écoles communales, qui aura représenté **en 10 ans plus de 40 millions d'euros d'investissement** en faveur de la rénovation et l'agrandissement, tout comme la réfection et la renaturation des cours de récréation. Chacun de ces projets répond à un niveau d'exigence environnementale, notamment de performances énergétiques. Ces travaux ont pour but de mettre à disposition des élèves les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage. Ces objectifs sont également poursuivis grâce à un budget de fonctionnement constant, eu égard à l'inflation affectant particulièrement ce domaine :

- ainsi depuis 2023, la Ville poursuit le déploiement de son **projet éducatif de territoire** (PEDT) et veille chaque année à renforcer l'apprentissage des fondamentaux. Elle assure, en lien avec des établissements culturels, un renforcement des actions autour des connaissances et de la curiosité des élèves. En 2025, un partenariat signé entre la maison des arts et de la culture et du musée du Quai Branly – Jacques Chirac permettra de renforcer ces actions ;
- **l'objectif de 24 élèves par classe dans les niveaux d'apprentissage des fondamentaux** est très largement satisfait, puisque 78 % des classes de grande section et 97 % des classes de CP et de CE1 sont à moins de 24 élèves ;
- une **dotations par élève de 80,50€**, la plus importante du département, est attribuée par la Ville à chaque élève. **Un kit de rentrée scolaire** sera à nouveau distribué pour la rentrée 2025 aux écoles pour l'achat de fournitures diverses pendant l'année scolaire ;
- une **restauration scolaire de qualité** en faveur du « bien-manger » à l'école avec une attention renforcée sur les produits labellisés, biologiques, et les circuits-court.
- Des **classes de découverte** pour tous les élèves de CM2. En 2025, la ville progresse encore dans le nombre de séjours de classes de découverte organisés pour les élèves de CM2 : 928 élèves seront concernés représentant 18 classes.

- Agir en faveur de la **réussite éducative des enfants** en proposant des actions variées sur les temps scolaires et périscolaires :
 - ✓ sensibilisation à l'éco responsabilité (chasse au gaspillage alimentaire avec l'installation de bacs de récupération de pain, des tables de tri sélectif dans les cantines, des ateliers nature et environnement au jardin pédagogique, opération « du foin dans les bottes ») ;
 - ✓ nouveaux « ateliers à la découverte » en remplacement des ateliers soleil auxquels participent plus de 1200 enfants par trimestre ;
 - ✓ éveil à la culture : visites d'exposition, rencontres d'artistes, découverte d'instruments de musique avec le CRR, participation au festival du livre « Lire dans la boucle », ou au Festival du conte, élaboration d'une histoire de Noël ;
 - ✓ découvrir les bienfaits de la pratique sportive au travers 20 séances de « sport-école » par an, animée par des ETAPS municipaux.



Une petite enfance privilégiée

- La réservation de berceaux dans des structures privées vient compléter l'offre municipale que propose la Ville aux parents au travers de 8 structures multi accueil. En 2025, la Ville met tout en œuvre pour encore augmenter sa capacité d'accueil avec :
 - Le projet de rénovation de la nouvelle crèche Diderot.
 - l'acquisition de berceaux supplémentaires dans la crèche privée située sur le site de l'ancienne usine Essilor, dans le quartier du Vieux Saint-Maur.

Elle s'attèle donc ainsi à atteindre l'objectif posé de 1 000 places en crèches. Il est par ailleurs utile de rappeler qu'une attention particulière est accordée à la qualification du personnel encadrant.

Le choix d'un service public municipal de proximité, solidaire et attentif aux besoins de chacun

Depuis 2014, la Ville a enrichi son **maillage d'équipements publics municipaux** à la disposition des Saint-Mauriens, afin de rendre plus accessible et plus large le périmètre des services rendus. Dans chaque quartier, les « **maisons** » sont autant de nouveaux espaces et moyens de créer du **lien social et intergénérationnel**.

En 2025, les associations de la Ville pourront bénéficier d'une nouvelle infrastructure de 1500 mètres carrés, ainsi que d'un nouveau parc de stationnement, rue du Maréchal Lyautey, permettant ainsi d'améliorer une synergie propice au développement du lien social.

En 2025, la Ville réitère son engagement en faveur de grandes causes que sont : la campagne nationale **Octobre rose** ou la campagne de lutte contre les **violences faites aux femmes (opération « Où est Angela »)**. Par ailleurs, elle est également attentive à la question du **handicap et accueillera un grand forum intercommunal**, en octobre 2025, réunissant les acteurs du domaine. Elle poursuit également son déploiement du plan d'actions 2023-2026.



Il apparaît toujours utile de rappeler que la Ville accompagne les Saint-Mauriens les plus fragiles par le biais :

- du **centre communal d'action sociale (CCAS)** qui assure l'aide sociale directe aux plus démunis, veille au déploiement des plans spécifiques (canicule, grand froid), assure l'orientation et le conseil dans le domaine social et met en œuvre l'aide à des étudiants méritants au travers de bourses attribuées dans le cadre du legs Rome ;
- de **l'épicerie solidaire** qui apporte un soutien alimentaire adossé à une politique d'insertion ;
- de **coupons sports** à destination des usagers Saint-Mauriens inscrits dans des clubs ou associations sportives de la ville, soutenues par ailleurs via des subventions municipales ;
- de la mise en œuvre du contrat de ville au sein du **quartier prioritaire** des Rives de la Marne et d'une programmation dynamique, au côté de nombreuses associations qui s'y impliquent ;
- de l'organisation d'une **semaine bleue** dédiée à ses aînés ;
- de nombreuses activités organisées au sein de la **Maison des séniors** dont en 2025 la rédaction d'un recueil de mémoire par nos aînés ;
- des colis de Noël ainsi que des déjeuners au cours desquels les seniors de la ville peuvent se rencontrer et échanger.



Le choix d'une offre culturelle rayonnante et accessible au plus grand nombre



Saint-Maur-des-Fossés est la seule commune d'Ile-de-France de sa strate à disposer :

- d'un **théâtre** disposant de trois salles municipales ;
- de deux **cinémas** ;
- d'un **Conservatoire à rayonnement régional** ;
- d'un lieu culturel pluridisciplinaire : la **Maison des arts et de la culture** ;
- d'une **médiathèque** et des annexes de quartier ;
- de nombreux locaux communaux mis à disposition des **acteurs culturels associatifs**.

En 2025, la Ville continuera pleinement à participer au soutien et à la richesse de la vie culturelle par le biais de grandes manifestations telles que la nuit de la lecture, « le Festival du Conte », les rendez-vous de l'Essai, des cycles de conférences historiques, « les Mardis de l'Histoire », les « Lundis musicaux », ainsi que 3 prestigieuses expositions programmées à la Maison des arts et de la culture. Autant de manifestations auxquels les élèves des écoles de la ville pourront participer.

Une éducation artistique complétée au travers des classes **CHAM** et de l'excellence d'un enseignement dispensé au sein du conservatoire à rayonnement régional. La qualité de cet enseignement et l'attribution du label « à rayonnement régional » impliquent que les professeurs dispensant l'enseignement soient des cadres de catégorie A dont le coût dans le budget des ressources humaines est conséquent.

Chaque année, la ville mobilise donc 10 millions d'euros en fonctionnement pour la culture à Saint Maur, auxquels il convient d'ajouter les dépenses d'investissement.

Le choix d'une offre sportive complète : de l'initiation à la compétition



La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est également reconnue pour la qualité de ses infrastructures sportives et la diversité des disciplines qui peuvent y être pratiquées. L'engagement de la municipalité en faveur du sport pour tous se concrétise par des dépenses de près de 10 millions d'euros par an en fonctionnement, qui lui permettent d'assurer :

- ✓ le maintien et l'entretien d'infrastructures variées dont trois stades, deux centres sportifs et deux piscines ;
- ✓ le soutien à la pratique sportive individuelle, associative ou scolaire au moyen de subventions versées (1 255 720 € en 2024) ;
- ✓ la mise à disposition d'équipements en libre accès : bords de Marne, city stade, et pour 2025 un parcours de pentathlon rue de l'entreprise en partenariat avec un grand club sportif Saint-Maurien ;
- ✓ le soutien aux athlètes par le biais de contrats de performance qui contribuent à donner une stabilité financière indispensable à la pratique du sport de haut niveau. La Ville a ainsi eu la fierté de voir 7 de ses sportifs représentés aux JOP.

En 2024, la Ville, labélisée « Terre de Jeux », s'est illustrée au travers de belles manifestations organisées lors du passage de la flamme olympique. Elle a accueilli la plus grande coupe du monde d'escrime, le challenge Monal, et l'accueillera à nouveau en 2025.

Au niveau de l'investissement, la Ville a poursuivi en 2024 le déploiement de l'éclairage en LED de ses stades dans une démarche environnementale, un programme poursuivi en 2025.

Le choix d'une ville animée et innovante

La Ville renouvelle chaque année une programmation d'animations variées à destination de tous les publics, pour la plupart gratuites, notamment : le Festival de Foodtrucks, la Fête de la musique, le village d'été et de Noël sur une place de Molènes réaménagée et renaturée en 2025.



En 2025, la Ville offrira à ses habitants deux halles de marché réhabilitées, un quartier commerçant totalement repensé à Adamville, veillant ainsi au dynamisme économique et commerçant.

À ces 2 belles réalisations s'ajoutent un certain nombre d'animations commerciales destinées à mettre en valeur le tissu commerçant Saint-Maurien : des braderies commerciales, des cérémonies d'accueil des nouveaux commerçants, un vide dressing à la Varenne, la semaine du goût, le salon « Créa' Saint Maur », la semaine labellisée et le marché de Noël.



Les animations programmées sont également destinées à créer du **lien social et intergénérationnel**, telle que la semaine bleue en offre une illustration. A travers un calendrier riche et dynamique, tout est mis en œuvre pour que chacun puisse se distraire à Saint-Maur. Ces animations sont également l'occasion de faire écho à des politiques publiques que la Ville a à cœur de voir prospérer.

Il en est ainsi de la pratique durable et vertueuse avec des journées citoyennes, des ateliers proposés par la Maison de la nature ou encore au travers de différentes actions de sensibilisation autour de la place de l'arbre en ville en partenariat avec les écoles.

Au sein des accueils de loisirs, les vacances scolaires offrent également l'occasion de participer à des animations nombreuses et variées, ce qui contribue d'ailleurs à rendre ces temps périscolaires de plus en plus attractifs.

Le choix d'un cadre de vie respectueux de l'histoire et de l'identité de la Ville, attentif aux défis environnementaux



Au travers de plusieurs documents structurants, la Ville s'est engagée dans la protection de son cadre de vie, de son patrimoine et de son environnement singulier. Elle œuvre donc au quotidien en faveur de la transition environnementale et notamment au travers de l'application :

- ✓ de son PLU et désormais de son PLUi ;
- ✓ de sa stratégie « Saint-Maur ville durable » et son plan d'actions visant à renforcer les économies d'énergie et de fluides, la préservation du cadre de vie, la décarbonation de la collectivité, la désimperméabilisation de ses sols ou encore la renaturation des grandes places.
- ✓ de son troisième schéma cyclable 2022-2025.

La ville a concrétisé ses objectifs au travers de :

- la **limitation de vitesse** à 30 kms/h sur l'ensemble de la ville et les aménagements de voirie visant leur respect (coussins berlinois, carrefours sur-relevés...)
- **l'interdiction de circulation en transit des poids-lourds**, avec une victoire importante obtenue en 2023 par le **rejet du recours de l'Etat** contre l'arrêté d'interdiction pris par la Ville ;
- **l'apaisement de la circulation** aux abords des écoles et le long des bords de Marne en fin de semaine,
- le développement des **pistes cyclables** et du stationnement vélo ;
- le déploiement de plus de **100 points de recharge pour véhicules électriques** ;

- la **redynamisation et la renaturation** à venir des principales rues commerçantes de la ville ;
- la desimperméabilisation des sols 17 000 m2 en 2024 et la poursuite de ce programme en 2025 ;
- la **renaturation des grandes places** et notamment de la place de Molènes et des Marronniers ;
- la mise en place d'un **service de transport municipal électrique** à destination des seniors ;
- la **transition de la flotte automobile** municipale : la ville veille à réduire chaque année le nombre de ces véhicules et les remplace dès que possible par des véhicules électriques. De ce fait, la baisse de la consommation de carburant est tangible (369 375 € en 2022 contre 328 485 € en 2024) ;
- la **maitrise de la consommation d'eau et de fluides** des équipements publics municipaux ;
- la **modernisation de l'éclairage public** et la transition vers un éclairage 100% LED. Plus largement, les investissements et la politique d'achats de la Ville intègrent une dimension écoresponsable :
- la poursuite des travaux dans les bâtiments publics répondant aux normes HQE et plus particulièrement en 2025 avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments de Parc Est ;
- les achats alimentaires biologiques et en circuits courts : 25,7 % des achats concernent des produits biologiques, au-delà des seuils fixés par la loi dite « Egalim » ;
- la Ville poursuit par ailleurs la lutte contre le gaspillage alimentaire, en application du plan « Saint-Maur ville durable 2018-2025 ».
- les critères environnementaux sont pris en compte dans plus de 65% des marchés publics. La municipalité envisage d'approfondir cet engagement dans les prochains mois, avec la mise à l'étude d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER).



Dans ce domaine essentiel, la Ville dispose depuis 2021 d'une structure dédiée : la Maison de la Nature qui offre un cadre privilégié de sensibilisation et d'apprentissage autour des enjeux environnementaux. L'année 2025 verra l'ouverture des potagers partagés au sein de cette structure.

L'objectif de poursuivre cette transition, en cohérence avec les attentes des Saint-Mauriens sera renforcé pour faire face aux défis auxquels la Ville est confrontée. Plusieurs actions guident également la construction budgétaire :

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Saint-Maur, ville durable » ;
- Poursuite de la décarbonation de la flotte municipale ;
- Déminéralisation de l'espace public, avec la reconquête des délaissés de voirie et de certains trottoirs ;
- La livraison récente, dans l'éco-quartier du Jardin des facultés, d'un parc public d'un hectare avec gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et circulation privilégiant les modes de déplacement doux ;
- Programme de formation et d'échanges sur les enjeux de la transition au sein des services municipaux ;
- Plan de l'arbre en ville ;
- Etudes sur l'amélioration de la performance des bâtiments publics ;
- Poursuite du projet de reconversion de l'ancienne Usine des Eaux ;
- La diminution de la production des déchets et du recyclage de ce qui est produit ;
- La promotion d'actions dont le succès auprès des Saint-Mauriens n'est plus à démontrer : distribution de composteurs, actions zéro mégots, défi famille zéro déchets, collecte et valorisation des sapins de Noël etc.

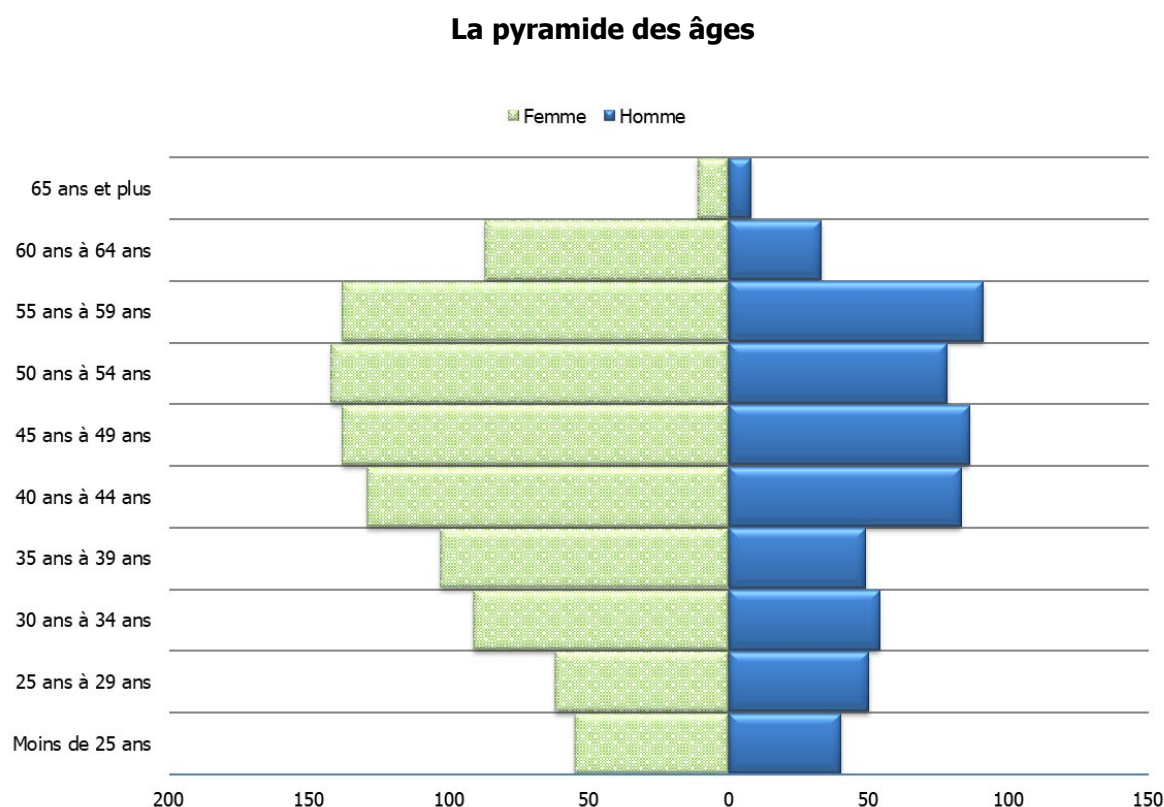


Annexe relative à la Gestion des ressources humaines

Dans le cadre des nouveaux principes définis par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et intégrés à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 portant sur le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce document présente une analyse rétrospective et prospective de l'évolution des emplois, des effectifs, et des crédits associés.

Ce chapitre constitue une étape essentielle de l'analyse, puisque les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses des collectivités. Leur importance découle des modes de gestion adoptés (régies, concessions...), des choix locaux en matière de politique salariale (régime indemnitaire, avantages sociaux...), ainsi que des décisions liées à l'organisation interne.

LA SITUATION SAINT-MAURIENNE EN 2025 LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

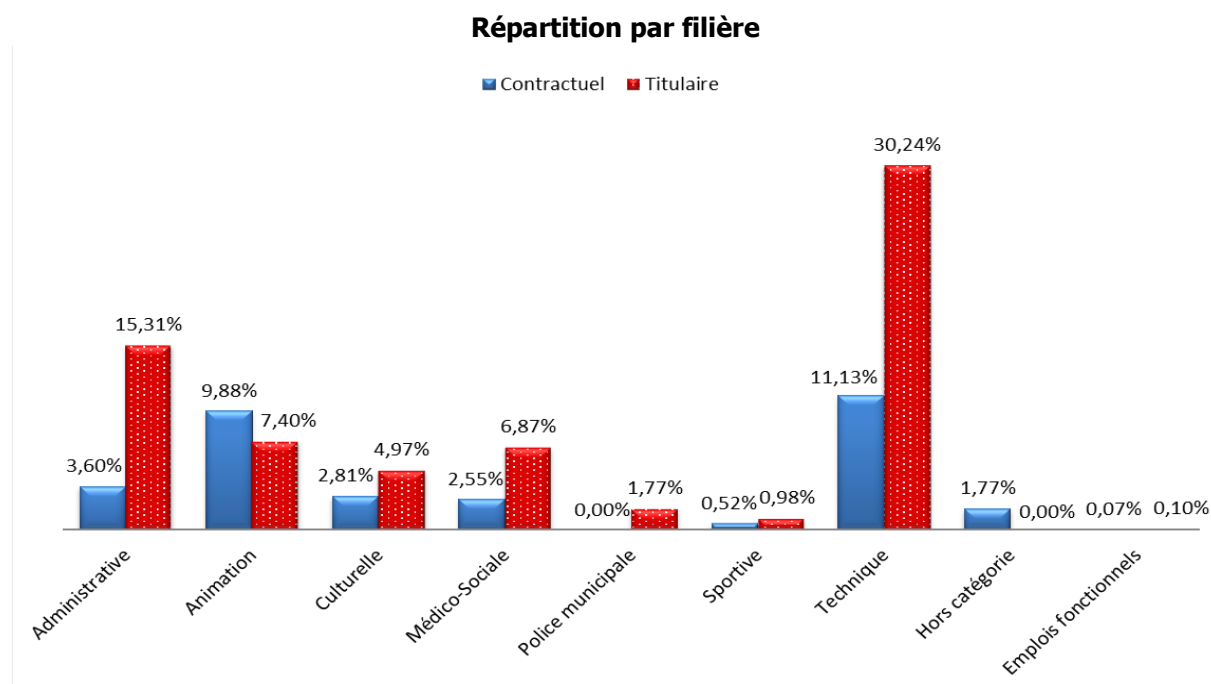


La population du personnel communal est vieillissante, avec une large proportion concentrée dans les tranches supérieures (45 ans et plus).

Comme dans de nombreuses collectivités, une génération d'agents territoriaux s'approche du terme de son parcours. Le train de départ en retraite progresse encore en 2025 avec une

augmentation de près de 53 % d'agents pouvant prétendre à un départ à la retraite. Toutefois, il convient de souligner que l'ouverture des droits à la retraite ne se traduit pas systématiquement par un départ effectif de la collectivité. En effet, de nombreux agents choisissent de prolonger leur activité bien au-delà de la date à laquelle ils peuvent prétendre à la retraite, certains allant même jusqu'à exercer jusqu'à la limite d'âge autorisée.

Au 31 décembre 2024, la collectivité emploie 956 femmes et 572 hommes sur emplois permanents (fonctionnaires et contractuels confondus), à cela il convient d'ajouter les emplois sur postes non permanents, soit au total 1448 ETP. La population féminine reste largement représentée toutes catégories confondues.



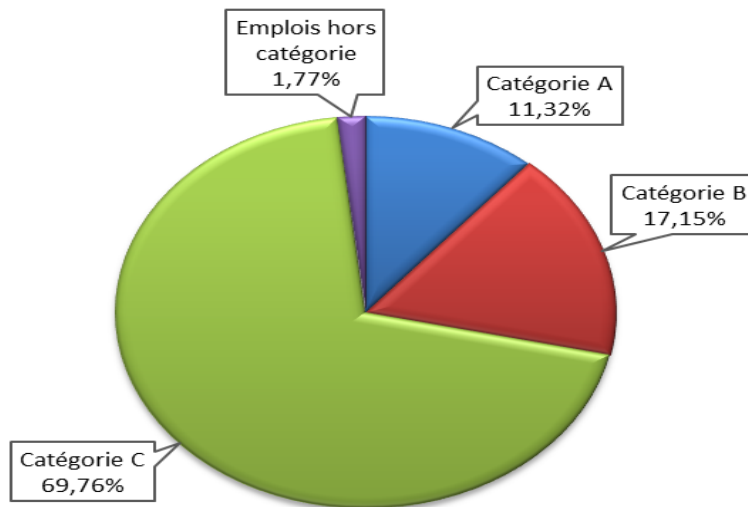
Les fonctions techniques conservent une place prépondérante dans la répartition par filière, qu'elles soient présentes au sein de la DGST ou de la direction Restauration et intendance écoles pour le plus grand nombre.

Bien que les titulaires soient majoritaires, les contractuels jouent un rôle clé dans certaines filières stratégiques comme l'animation, ce qui peut s'expliquer par les besoins spécifiques et temporaires de la direction périscolaire, et dans les services techniques dont l'effectif essentiel au bon fonctionnement des services des écoles et multi-accueils est recruté sur la base de contrats, à défaut de candidats titulaires (agents d'entretien, agents d'entretien et de restauration, ...).

La filière administrative arrive naturellement en seconde position puisqu'elle regroupe principalement les fonctions supports (ressources humaines, finances, communication, commande publique, assurances, affaires juridiques, numérique), des missions déléguées (Etat-civil, élections, urbanisme) ainsi que pour des raisons de recrutement des agents évoluant dans et pour certaines politiques publiques (seniors, handicap, politique de la ville).

Le poids particulier à Saint-Maur de la filière médico-sociale procède de l'importance des actions en faveur de la petite-enfance.

Répartition par catégorie



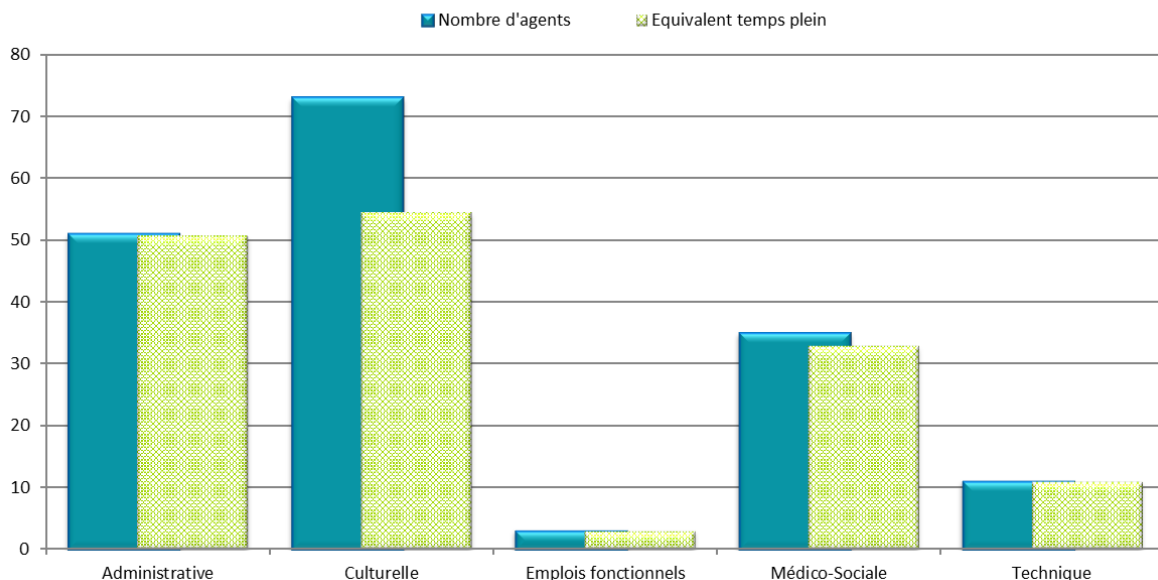
Si les agents de la catégorie A, regroupent les agents chargés des fonctions d'encadrement, de conception, d'ingénierie ou exerçant des emplois à haute technicité, leur représentativité au sein de la ville de Saint-Maur s'approche des normes habituelles des autres communes de même strate, en restant légèrement inférieure.

Près de 40 % des effectifs de cette catégorie sont des professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire à rayonnement régional. Une fois retranché le corps professoral, la catégorie A est finalement limitée.

La catégorie C représente 70 % des effectifs, ce qui est conforme aux autres communes de même strate disposant des mêmes services municipaux en régie.

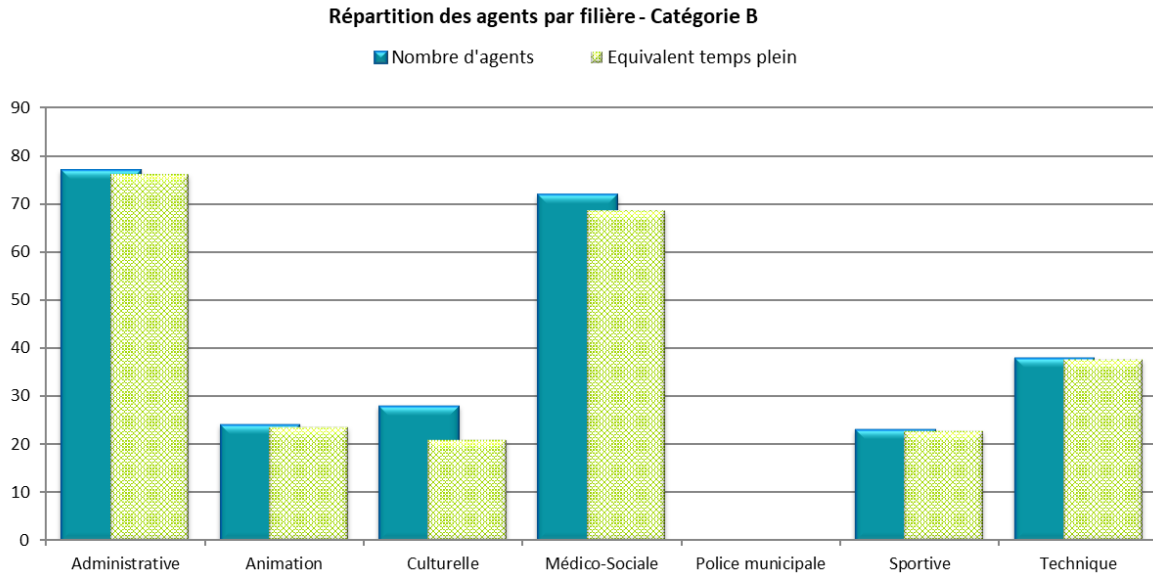
Répartition des agents par catégorie et filière

Répartition des agents par filière - Catégorie A

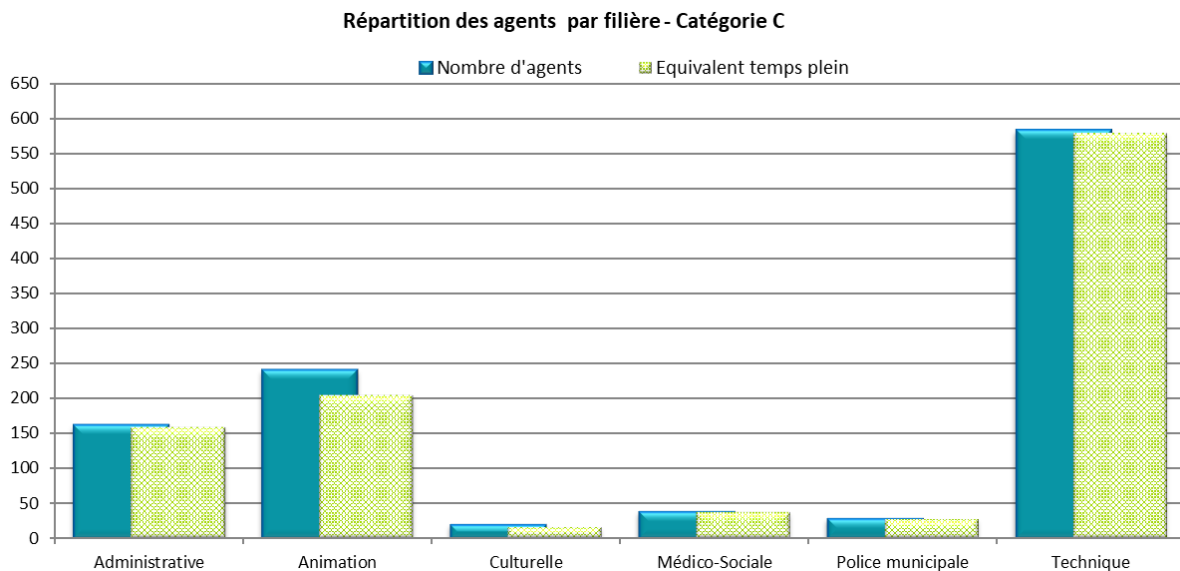


Les agents de catégorie A représentent principalement les postes de direction. Toutefois, la filière médico-sociale regroupe aussi ceux et celles qui exercent des missions de directions d'établissement des structures de la petite-enfance ou d'éducateur de jeunes enfants.

Répartition des agents par catégorie et filière



Actuellement, nous comptons plus d'agents de la catégorie B dans la filière médico-sociale que dans la filière administrative ou technique. Il s'agit des auxiliaires de puériculture exerçant dans les structures de la petite-enfance.



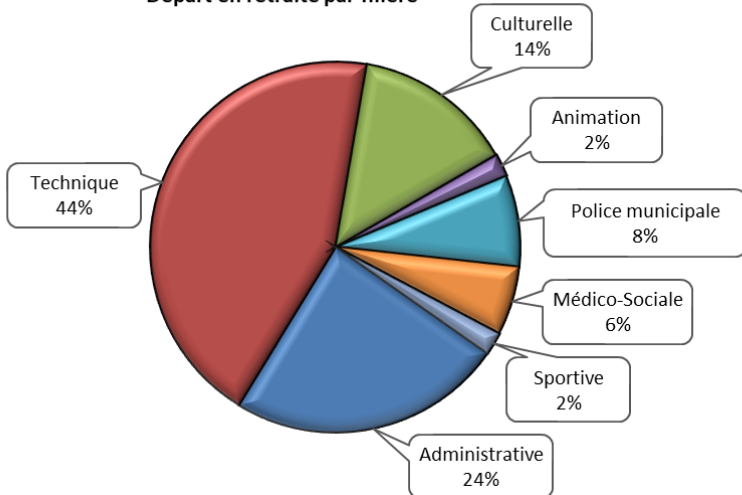
Dans la catégorie C, la filière technique est la plus représentée au sein de la collectivité avec les agents des services techniques et les agents de la direction Restauration et intendance écoles (agents d'entretien, cuisine centrale, APER...). Puis, viennent les agents de la filière animation, avec les agents de la direction des activités périscolaires.

Au sein de la commune de Saint-Maur, nous avons plus d'adjoints d'animations que d'adjoints administratifs. Cela est représentatif de l'importance donnée à cette politique publique.

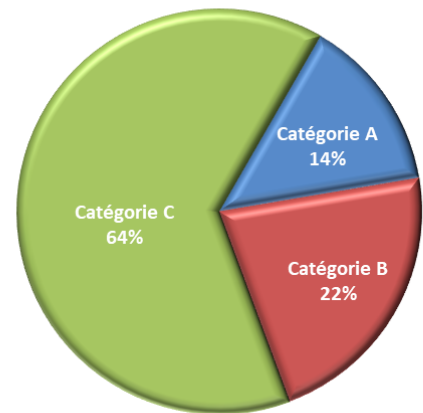
Les départs en retraite en 2024

En 2024, 50 agents ont fait valoir leur droit à la retraite, marquant une augmentation de 50% par rapport à ceux de 2023. Cette hausse reflète l'impact de la nouvelle réforme qui a touché les agents en 2023, en raison du développement d'une inquiétude concernant les futures conditions de départ à la retraite. Certains ont ainsi choisi de prolonger leur activité de quelques trimestres pour bénéficier d'une retraite plus avantageuse et assurer un taux d'indemnisation plus élevé.

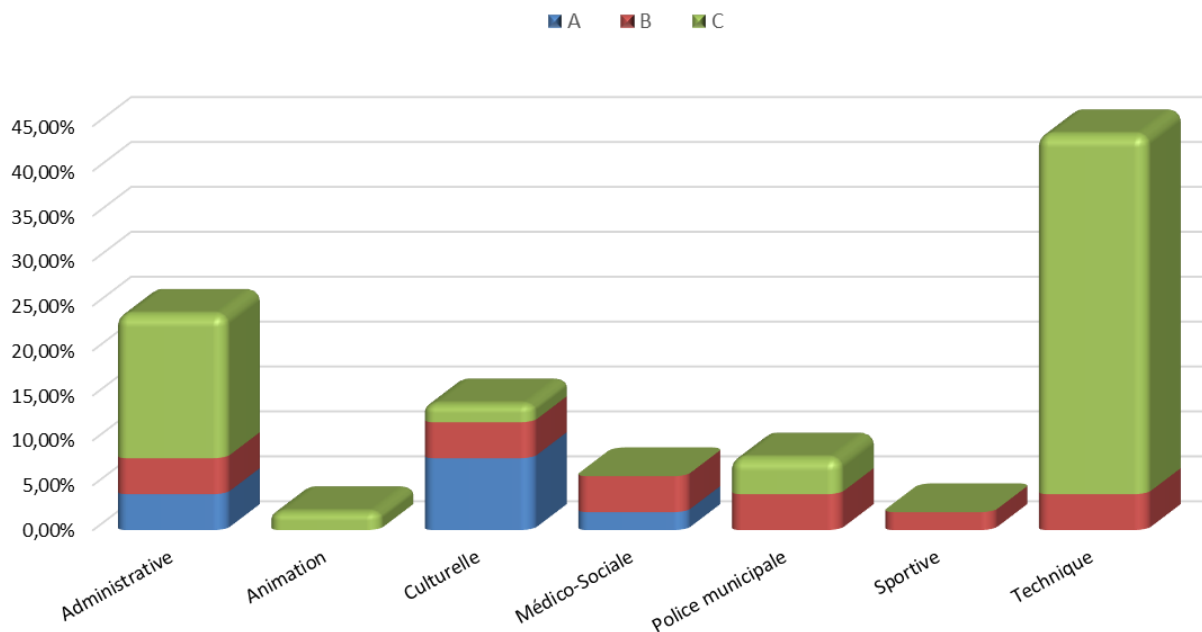
Départ en retraite par filière



Départ à la retraite par catégorie



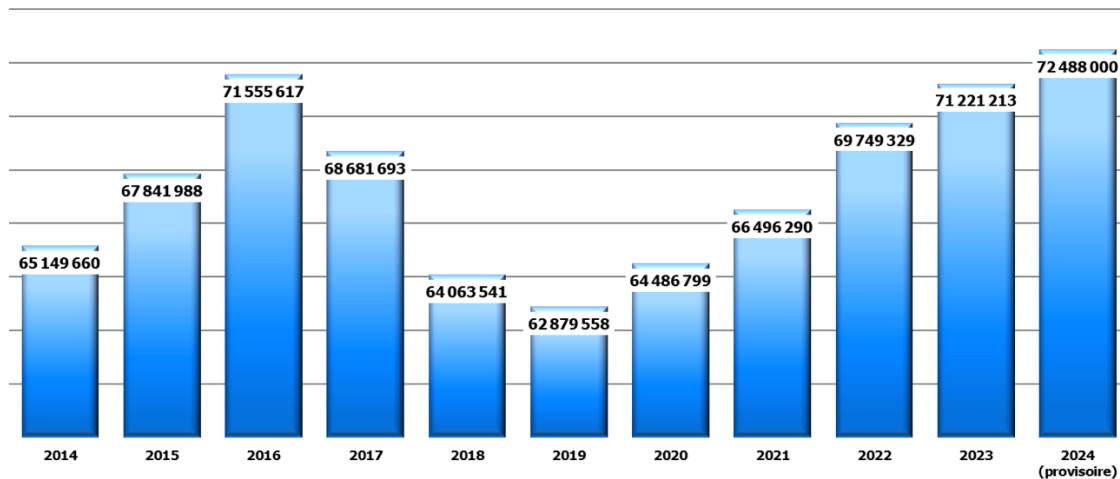
Départ à la retraite par catégorie et filière



Les dépenses de personnel

Évolution des dépenses de personnel

Budget Principal - Variation 012
(en €)

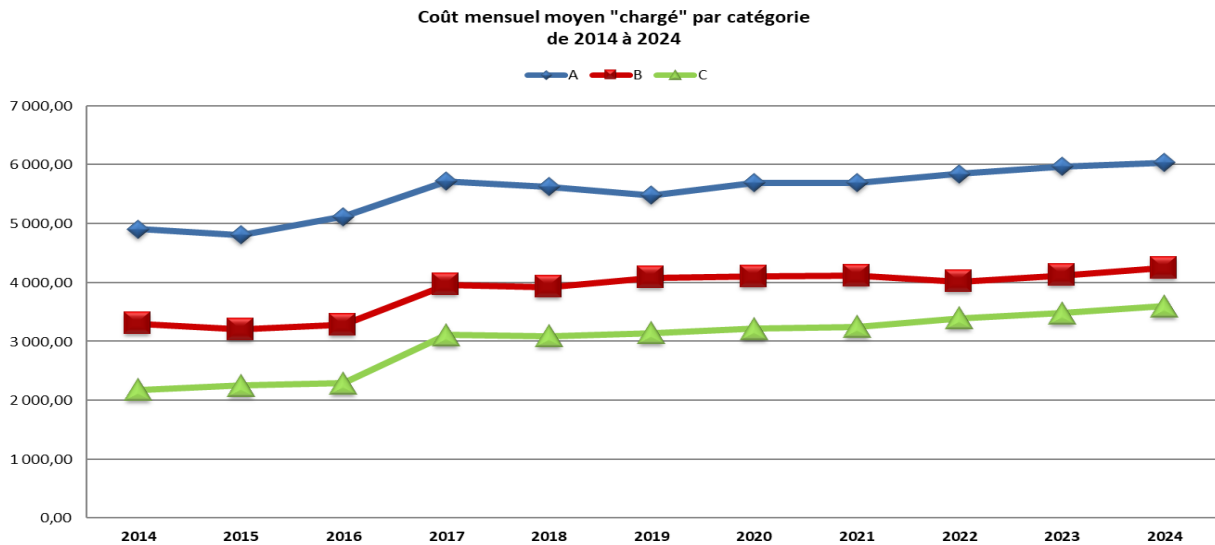


Comparée à des villes de même strate démographique (60 000 à 100 000 habitants), la trajectoire suivie par la Ville illustre les efforts déployés tant par la municipalité que par l'ensemble du personnel pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que pour répondre aux attentes des Saint-Mauriens et des Saint-Mauriennes, en dépit d'un contexte financier contraint.

Malgré le Glissement vieillesse technicité (GVT), la revalorisation des régimes indemnitaires, le versement de la prime de service public, les promotions et avancements de grades accordés à de nombreux agents et le versement de la prime pouvoir d'achat, la Ville a su maîtriser ses dépenses, même si elles n'ont pas pu être maintenues à leur niveau antérieur. Cet effort a été rendu possible grâce à une gestion rigoureuse des recrutements, un suivi attentif des mobilités, ainsi qu'une recherche d'amélioration de la productivité, obtenue notamment par l'optimisation du temps de travail et la mutualisation des missions.

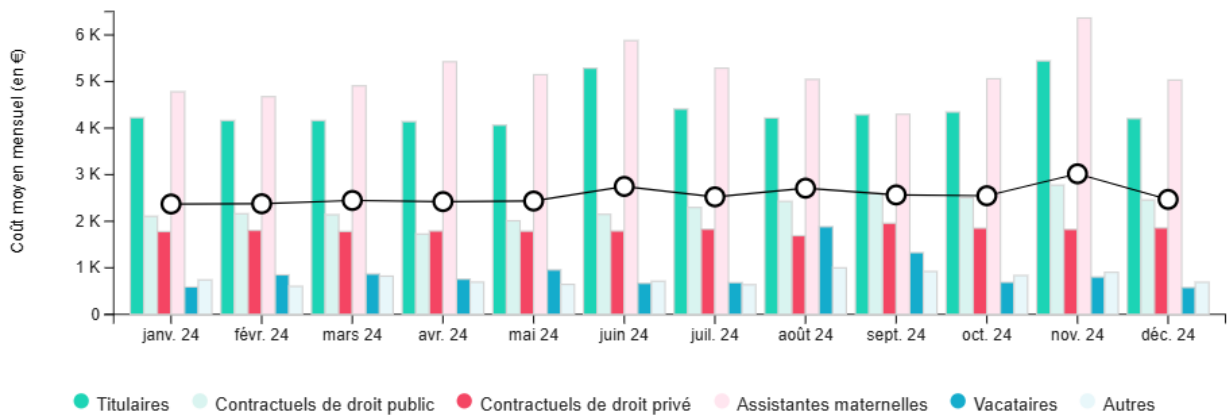


Coût moyen chargé



	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
A	4 905,42	↓-2,03%	4 805,80	↑6,40%	5 113,22	↑11,83%	5 718,00	↓-1,63%	5 625,00	↓-2,65%	5 476,00	↑3,94%	5 692,00	↓-0,04%	5 690,00	↑2,64%	5 840,00	↑2,17%	5 967,00	↑1,16%	6 036,00
B	3 298,78	↓-2,98%	3 200,47	↑2,46%	3 279,23	↑20,82%	3 962,00	↓-1,03%	3 921,00	↑3,95%	4 076,00	↑0,56%	4 099,00	↑0,27%	4 110,00	↓-2,43%	4 010,00	↑2,64%	4 116,00	↑3,13%	4 245,00
C	2 176,47	↑3,24%	2 246,94	↑1,71%	2 285,37	↑35,86%	3 105,00	↓-0,64%	3 085,00	↑1,85%	3 142,00	↑2,23%	3 212,00	↑1,15%	3 249,00	↑4,43%	3 393,00	↑2,56%	3 480,00	↑3,33%	3 596,00

Coût moyen sur les 12 derniers mois



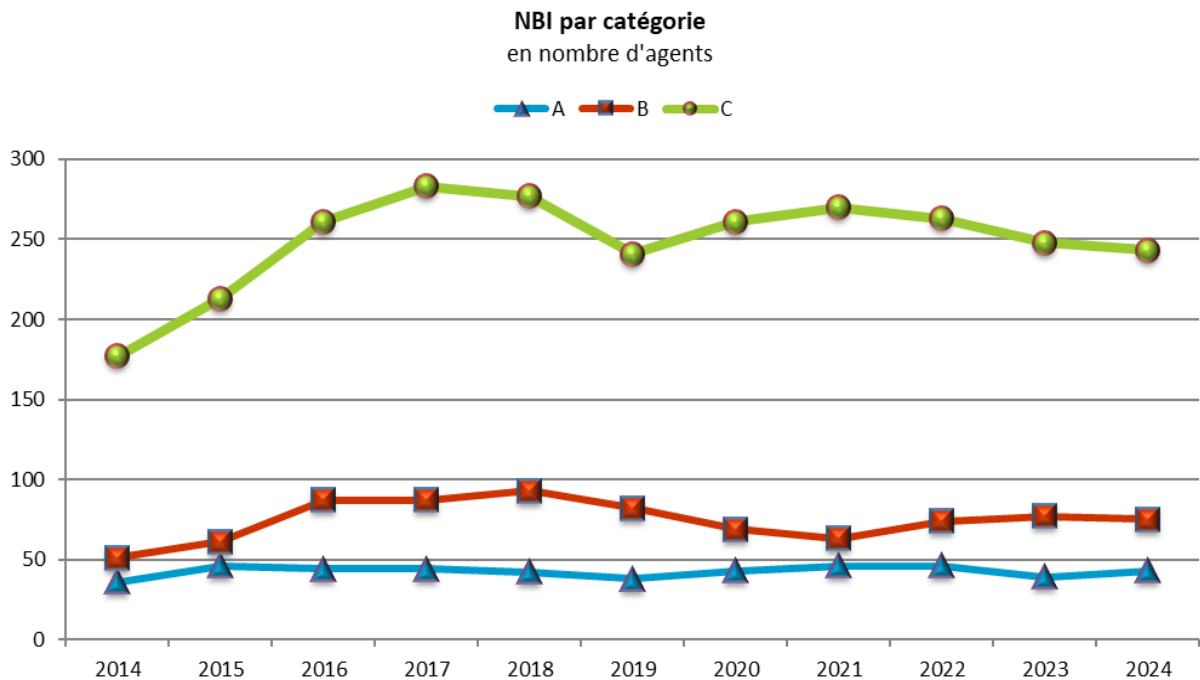
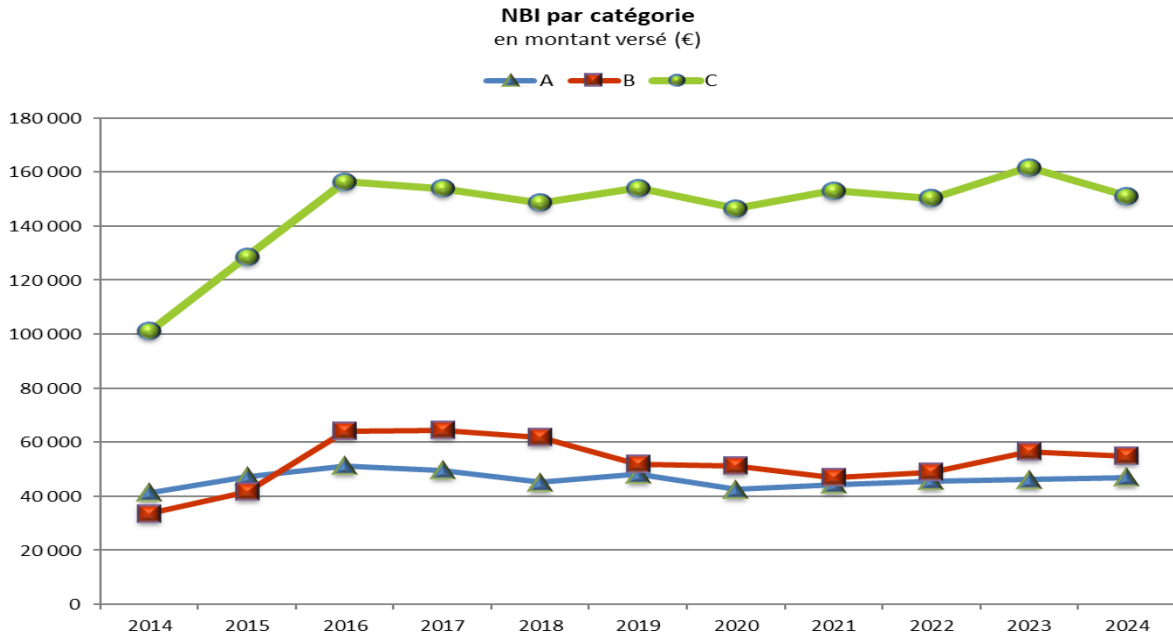
Les variations entre filières relèvent de facteurs intrinsèques (évolution des régimes indemnitaires, heures supplémentaires pour les agents éligibles ...), de décisions extérieures (reclassements indiciaires statutaires) et de la nature des recrutements.

Ainsi les heures supplémentaires ont bénéficié aux agents de catégorie C, tandis que des recrutements de spécialistes, dont ceux liés au numérique, au sein de la catégorie A ont bougé l'assiette de cette population assez réduite.

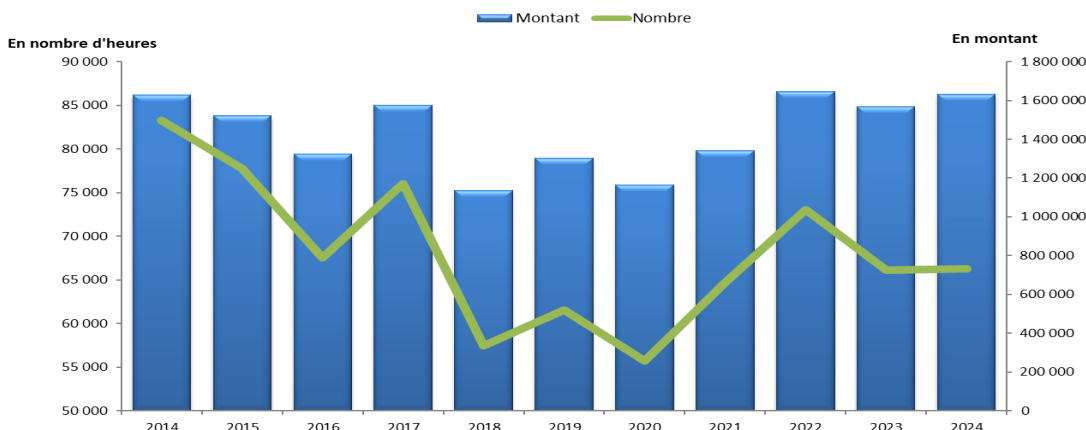
La prime pouvoir d'achat a été majoritairement attribuée aux agents de catégories B et C.

NBI

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est attribuée pour l'exécution de missions d'accueil, de certaines technicités ou d'encadrement de service/direction. Elle est retirée dès lors que l'agent ne remplit plus la mission, en raison d'un changement de poste. Son attribution est règlementée par un décret.



Heures supplémentaires



Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires représentent la compensation d'un temps de travail additionnel. A Saint-Maur, le rythme soutenu des animations, des manifestations et les besoins liés aux services conduisent à un recours régulier à ces indemnités.

Le travail entrepris sur les cycles et le temps de travail a permis de limiter leur volume. Cependant, leur utilisation reste encore conséquente en 2024, fortement impactée par les jeux olympiques et trois tours d'élections.

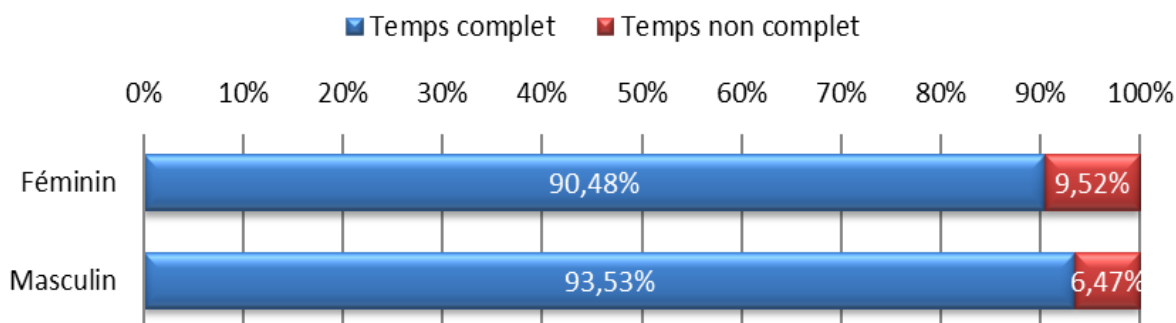
Temps de travail et avantages en nature

Temps de travail

Les cycles de travail des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sont sur la base annuelle de 1607 heures. Ces cycles de travail ont fait l'objet d'un recensement général validé par le Comité Technique Paritaire et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

Quotités de temps de travail

Répartition des emplois à temps complet ou non complet (agents sur emploi permanent)



Le recours au temps non-complet est limité à une minorité de postes, principalement dans certains secteurs tels que l'animation et l'enseignement, notamment pour certaines disciplines d'enseignement artistique.

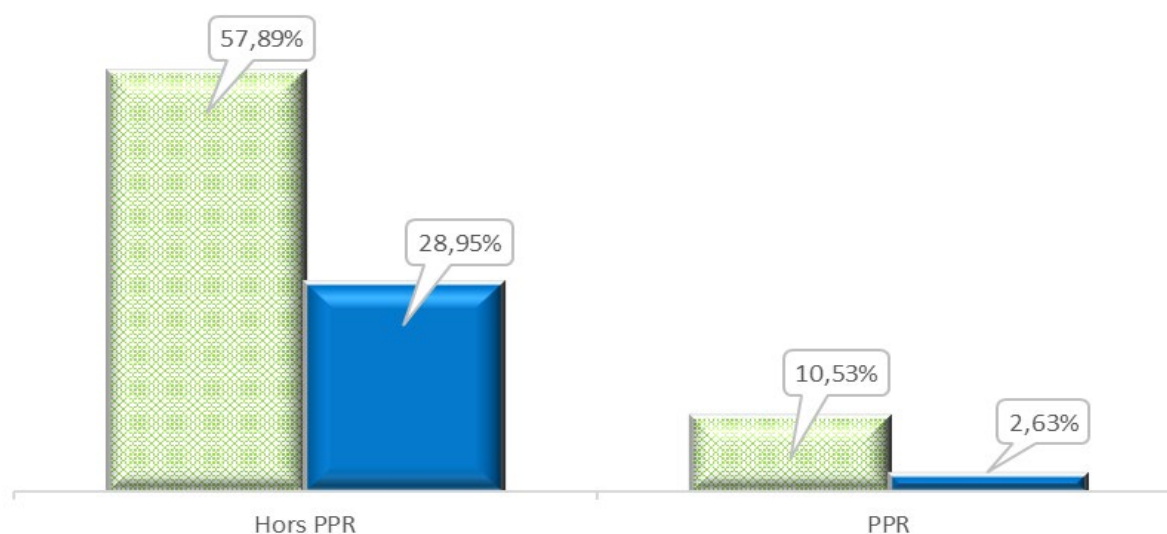
Accompagnement et reclassement

La collectivité accompagne depuis longtemps les agents fragiles physiquement et/ou psychologiquement. Depuis 2019, le dispositif « Période de Préparation au Reclassement » (PPR) a instauré un droit à bénéficier d'un accompagnement individuel et spécifique, facilitant la transition professionnelle vers un autre métier. Ce dispositif sert uniquement aux agents dont l'état de santé ne permet pas de remplir les fonctions correspondantes aux emplois de leur grade. Aussi, la municipalité a fait le choix d'élargir ce dispositif à l'ensemble des agents ne relevant pas de la PPR mais qui ont été fragilisés, souhaitant malgré tout entamer une reconversion professionnelle.

Accompagnement des agents

par sexe

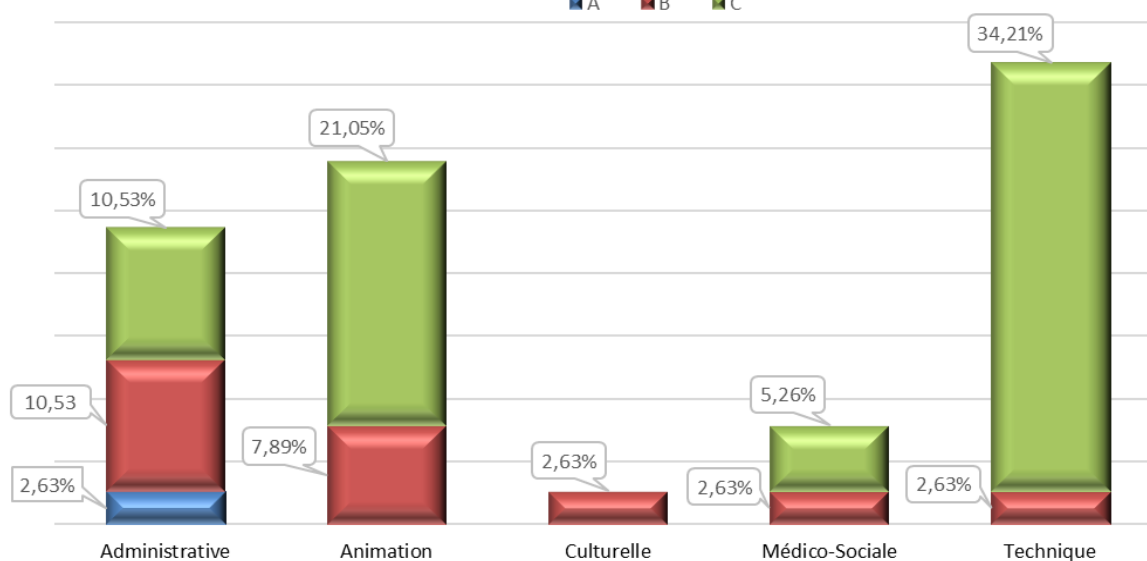
F H



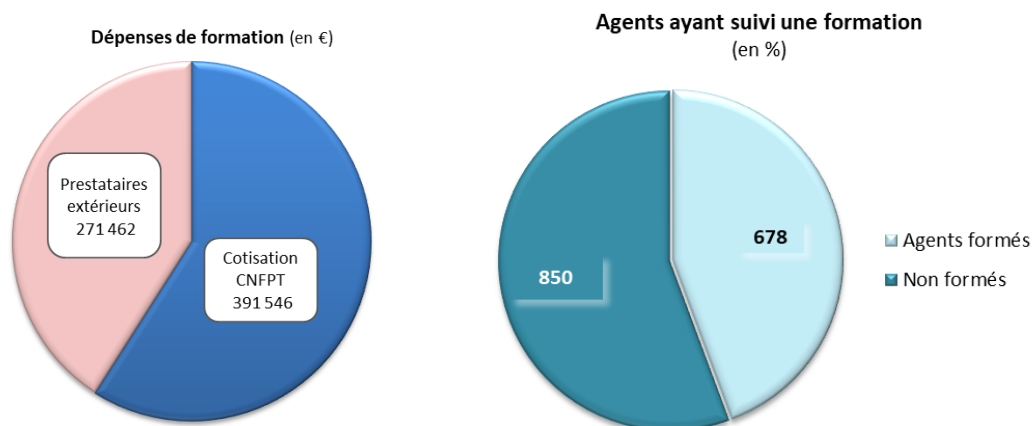
Accompagnement des agents

par catégorie et filière

A B C



Formation



Les thématiques des formations ont été réalisées essentiellement en considération des grands axes définis dans le plan triennal de formation : le développement de la culture du management, la qualité de vie au travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre les discriminations, la transition vers une ville durable, les savoirs fondamentaux, ...

Les sessions ont été prioritairement réalisées sous l'égide du CNFPT. Toutefois, le choix de prestataires extérieurs a répondu à des nécessités techniques ou complémentaires au CNFPT, notamment dans le domaine de l'hygiène et la sécurité.

PROSPECTIVE DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EXERCICE 2025

Les actions engagées en termes de maîtrise des dépenses de personnel demeurent nécessaires en raison du poids financier de ce poste. Elles constituent une garantie de contrôle des dépenses de fonctionnement. Toutefois, cette exigence ne doit pas constituer une entrave à la mise en œuvre de politiques publiques de qualité.

Malgré sa volonté affirmée et réalisée en 2018-2019 de trouver un équilibre entre une offre de service public de qualité et la bonne tenue de ses dépenses de personnel, la Ville va devoir consacrer davantage de moyens financiers aux charges de personnel. Cette évolution procède non seulement des suites de la crise sanitaire mais aussi d'une décision gouvernementale extrêmement lourde tel que le reclassement indiciaire des agents de catégorie C, le changement de catégorie pour le personnel dans la filière médico-sociale.

En 2025, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés va devoir affronter la poursuite en année pleine de la revalorisation du point d'indice (soit + 900.000€), celle du SMIC ainsi que plusieurs autres mesures spécifiques qui ont entraîné une hausse importante des dépenses. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de hausse des charges à caractère général et de baisse de nombreuses recettes.

Les charges reconduites en 2025 :

- GVT (les avancements d'échelon) : estimation à 158 000€
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la PM,

- Mise en place du nouveau régime indemnitaire direction des activités périscolaires

Voici quelques mesures exogènes concernant 2025 :

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL (+ 3 points): estimation à 780 000€;
- Augmentation du taux de cotisation URSSAF maladie (+ 1 point) : estimation à 263 000€ ;
- Augmentation du taux de cotisation CNFPT (+ 0,1 point) : estimation à 57 000€;
- Augmentation de 1,6% du plafond de la Sécurité sociale, utilisé dans l'assiette de calcul des cotisations sociales (la base de calcul des charges sociales sera donc plus importante) ;
- Bonus attractivité pour le personnel de la petite enfance : estimation 300 000€

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines va être marquée en 2025, par :

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de toutes les dispositions de la loi relative à la transformation publique ;
- ✓ Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- ✓ L'élargissement de la gestion informatisée des temps de travail.

Les outils de prospective estiment les conséquences de ces décisions à près de 1,89 K€ supplémentaires de dépenses. De ce fait, le montant prévisionnel à inscrire au BP 2025 est estimé à 74,6 millions €.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), suite à l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023, il a été décidé de poser le principe selon lequel :

- À partir du 1^{er} janvier 2025, les collectivités participeront au financement de la complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès prévoyance (prévoyance) à hauteur de 7 € par mois minimum. La ville s'est déjà engagée auprès de ses agents en attribuant une participation de 10€, 9€ et 8€ respectivement aux agents de catégorie C, B et A adhérant volontairement à la Prévoyance Territoria.
- À partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités participeront au financement des cotisations à une complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (le montant de cette participation est au minimum de 15 € par mois).